



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
10 février 2000  
Français  
Original: anglais

Deuxième session ordinaire de 2000  
3-7 avril 2000, New York  
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

**Stratégie et plan d'exécution pour 2000-2003**

**Additif**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
Tableau 1	2
Tableau 2	18
Diagrammes 1 à 4	32
Diagrammes 5 à 7	36



## Tableau 1 Résultats atteints dans la réalisation de stratégie et le plan d'exécution d'UNIFEM pour la période 1997-1999

### Objectif 1 Multiplier les options et les possibilités qui s'offrent aux femmes, en particulier les plus pauvres, par des programmes axés sur les trois domaines thématiques

La présente section rend compte des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs d'ensemble de l'action menée par UNIFEM pour exécuter son mandat. Les programmes d'UNIFEM sont conçus et établis en fonction de trois domaines thématiques s'inscrivant dans le cadre de cinq stratégies d'autonomisation. Les résultats sont présentés de façon à faire ressortir clairement les liens entre les différents éléments.

#### Stratégie I Obtenir, par des activités de sensibilisation, un appui politique et financier

Résultats généraux	Résultats spécifiques	Résultats immédiats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté politique accrue</li> <li>• Sensibilisation accrue à l'inégalité entre les sexes et aux mécanismes mis en place pour y remédier</li> </ul>	<p><b>Autonomisation économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure compréhension de l'impact de la mondialisation sur les travailleuses dans le secteur non structuré.</li> </ul> <p><b>Administration et encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de la Conférence mondiale sur la science faisant ressortir le rôle de la participation des femmes à la science et à la technologie et les possibilités qui en découlent.</li> <li>• Déclaration sur l'égalité entre les sexes signée par les Chefs d'État de la Communauté de développement de l'Afrique australe (1997).</li> <li>• Sensibilisation des gouvernements, des décideurs et de la société civile aux incidences pour la parité entre les hommes et les femmes du processus d'établissement des budgets nationaux, ce qui a renforcé chez les gouvernements d'Afrique australe la volonté d'établir des budgets tenant compte des sexes.</li> <li>• Signature d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement mongole en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.</li> </ul> <p><b>Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation suscitée dans toutes les parties du monde par le biais de la vidéoconférence mondiale interinstitutions sur le thème «Un monde exempt de violence à l'égard des femmes», tenue le 8 mars 1999 dans la salle de l'Assemblée générale.</li> <li>• Distribution d'affiches destinées à promouvoir les droits des femmes à 40 000 postes de police en Inde.</li> </ul>	

## Résultats immédiats

## Résultats spécifiques

## Résultats à moyen terme

- Mobilisation de nouvelles ressources en faveur de l'égalité entre les sexes
- Adoption de nouvelles lois et politiques favorables à l'égalité entre les sexes ou renforcement des lois et politiques existantes
- Application plus stricte des accords internationaux

## Autonomisation économique

- Prise de conscience accrue des contraintes auxquelles les femmes sont soumises et des possibilités qui s'offrent à elles lors du Sommet sur le microcrédit, ce qui a permis d'augmenter de manière significative le nombre des pauvres desservis, soit, au mois de septembre 1999, plus de 12 millions de personnes, dont 70 % de femmes.
- Adoption de la Convention de l'OIT concernant le travail à domicile pour protéger les droits des travailleuses à domicile, en collaboration avec HomeNet et l'OIT.
- Mobilisation de 16 millions de dollars pour des prêts destinés à 30 000 femmes d'Amérique latine et renforcement du partenariat entre le microfinancement et les institutions bancaires commerciales.
- Programme d'autonomisation à l'intention de 2,5 millions de femmes d'Asie entrepris par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), s'appuyant sur l'expérience acquise par UNIFEM pour ce qui est de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (ci-après dénommée «la Convention»), de l'autonomisation politique, et la science et la technologie.

## Administration et encadrement

- Mise au point de stratégies et plans d'action nationaux visant à intégrer les questions relatives aux femmes dans tous les processus de planification et d'élaboration des politiques au niveau national, mises au point par les organismes féminins nouvellement créés en Jordanie, au Liban, en Syrie et au Yémen ainsi que dans les Territoires palestiniens occupés.
- En Jordanie, intégration de la stratégie et du plan d'action touchant les questions féminines dans le plan de développement socioéconomique pour 1999-2003.
- Incorporation des questions sexospécifiques dans les politiques gouvernementales par le Bureau de la coordination politique des femmes équatoriennes, qui a veillé à ce que la nouvelle constitution reconnaisse les droits des femmes équatoriennes.
- Mobilisation de 1,4 million de dollars destinés au projet pour le Caucase du Sud.

## Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence

- Les campagnes régionales interinstitutions guidées par UNIFEM en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes, avec la participation des partenaires du système des Nations Unies (Habitat, OIT, HCR, PNUD, FNUAP, UNICEF, VNU, OMS, les commissions régionales, etc.) ont permis de mobiliser l'action et des ressources de nombreux acteurs étatiques et non étatiques, y compris les administrations centrales et locales, le personnel des services de la justice pénale et les policiers, la communauté des donateurs, les ONG, les médias traditionnels et les nouveaux organes d'information, les établissements éducatifs et les groupes de femmes, les groupes d'hommes et les groupes de jeunes.
- Révision des lois discriminatoires à l'égard des femmes ou permettant que la violence à l'égard des femmes reste impunie, et adoption de nouvelles dispositions législatives dans divers pays (notamment, adoption au Venezuela d'une loi contre la violence à l'égard des femmes et des familles; approbation en Bolivie d'une loi contre la violence dans la famille).
- Engagement pris par le Gouvernement jordanien de créer un abri pour les femmes maltraitées.
- Parrainage par le Ministre de la justice du Brésil du pacte communautaire interministériel contre la violence au sein de la famille.
- Les activités de plaidoyer des organismes féminins contribuent à introduire la définition du viol en tant que crime de guerre dans le Statut de la Cour pénale internationale.
- Appui par le Gouvernement brésilien à la création d'abris pour les femmes sous forme d'un financement de 10 millions de dollars.

## Stratégie II Créer de nouveaux partenariats

### Résultats immédiats

#### Résultats spécifiques

- Participation de nouvelles collectivités et mobilisation de nouveaux secteurs
  - Développement de nouvelles capacités d'appuyer l'autonomisation des femmes et l'exercice de leurs droits
- Autonomisation économique**
- Amélioration de la qualité du beurre de karité produit par les femmes, ce qui le rend plus compétitif sur les marchés internationaux.
  - Intérêt accru des médias à l'égard des travaux productifs des femmes au Pakistan.
  - Rassemblement de données par le Gouvernement indien et les ONG dans divers secteurs économiques pour mettre au point un système de sécurité sociale.
- Administration et encadrement**
- La stratégie de constitution de capacités relie les maires d'Afrique de l'Ouest, les syndicalistes et les parlementaires.
  - Diffusion dans les zones rurales de 15 pays d'Afrique du Programme d'action de Beijing traduit dans les langues locales.
  - Production de données statistiques dans huit pays d'Asie à la suite de la promotion du dialogue entre utilisateurs et producteurs.
  - Facilitation d'un dialogue suivi entre les gouvernements et les ONG d'Asie du Sud par le biais de conférences semestrielles au niveau ministériel chargées de faire le point et d'échanger des idées sur les stratégies efficaces de mise en oeuvre du Programme d'action.
  - Établissement de groupes tripartites – gouvernements, société civile et Nations Unies – dans le cône sud de l'Amérique latine pour suivre la mise en oeuvre du Programme d'action.
- Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence**
- Participation accrue des groupes d'hommes à l'action contre la violence à l'égard des femmes.
  - Capacité accrue des mécanismes nationaux et des ONG d'établir des rapports sur la mise en oeuvre de la Convention dans cinq pays, et coopération renforcée entre les acteurs étatiques et non étatiques touchant la Convention.
  - Participation accrue des sociétés du secteur privé, telles que Petrobras et Avon en faveur de l'égalité entre les sexes.
  - Facilitation du dialogue entre les milieux académiques, les représentants des gouvernements, les dirigeants religieux et les défenseurs des droits des femmes provenant de pays islamiques aux fins d'examiner la charia au regard de la Convention en Jordanie. Initiation du dialogue concernant les réserves formulées à l'égard de la Convention et la ratification de celle-ci.
  - Les règles visant à instaurer une coopération entre les policiers et les centres de crises sont entérinées par l'Association des directeurs de police des Caraïbes.
  - Publicité donnée au militantisme des jeunes face à la violence à l'égard des femmes par le biais de concours d'expression écrite et d'affiches touchant la Campagne interorganisations visant à éliminer la violence contre les femmes.
- Autonomisation économique**
- Collaboration avec Women in Informal Employment Globalizing and Organizing (WIEGO) afin que le rapport sur le développement humain et le rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale reconnaissent le travail à domicile et prennent en compte sa valeur.
  - Les gouvernements demandent aux groupes de femmes de renforcer leur participation lors des consultations sur Lomé 2000 dans la région du Pacifique.
- Administration et encadrement**
- Rassemblement de données dans le cadre de la formation des recenseurs en Asie du Sud, en collaboration avec l'UNICEF et le FNUAP, avec la participation active des ONG aux activités de formation.
- Résultats à moyen terme**
- Renforcement en faveur des partenariats de l'égalité entre les sexes
  - Amélioration de l'accès aux données et indicateurs en vue d'une mise en oeuvre, d'un suivi et d'un contrôle efficaces des accords internationaux relatifs à l'égalité entre les sexes

*Résultats immédiats**Résultats généraux**Résultats spécifiques*

- Adoption d'une stratégie unifiée et d'un plan d'action pour l'intégration des questions concernant les femmes et coordination de la mise en oeuvre par l'instauration de partenariats entre les organismes féminins nationaux, les comités d'ONG en Jordanie, au Liban, en Syrie, au Yémen et dans les Territoires palestiniens occupés.
  - Conclusion d'un mémorandum d'accord avec l'Union de femmes des Émirats arabes unis en vue de mettre au point une stratégie nationale de mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.
  - Mise au point de données et d'indicateurs sexospécifiques par les utilisateurs de données statistiques à Cuba et au Mexique en vue de l'élaboration de politiques et programmes gouvernementaux.
- Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence**
- Plus de 45 villages du Sénégal se déclarent résolus à mettre fin aux mutilations génitales des femmes; publication d'un décret présidentiel visant à bannir cette pratique.

## Stratégie III

## Renforcer les moyens d'action des gouvernements, des ONG et des partenaires des Nations Unies

## Résultats généraux

- Acquisition de nouvelles capacités d'appuyer l'autonomisation économique et politique des femmes et de favoriser l'exercice de leurs droits
- Augmentation du nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans les secteurs politique et économique, et participation accrue des femmes à la prise de décisions

## Résultats spécifiques

## Autonomisation économique

- Au Zimbabwe, les femmes formées à la fabrication des tuiles et des briques ont reçu de nombreuses commandes de la part du service du Gouvernement et du secteur privé.
- La participation à Women's Expo, organisée par la Communauté de développement de l'Afrique australe, a permis à des femmes provenant de 13 pays d'accroître leur capacité d'évaluer la qualité, les prix et l'emballage des produits, et de les faire connaître.
- La participation à la Foire internationale touchant les questions relatives aux femmes en Asie a renforcé les capacités des femmes de rechercher les accès aux marchés, les nouvelles technologies et les diverses sources de financement.
- L'acquisition de compétences d'entrepreneur par les femmes Mayas au Mexique leur a permis de constituer des groupes s'occupant de l'élevage des abeilles et de travaux de broderie, par lesquels elles peuvent améliorer leurs revenus.
- Mise au point de services de conseils commerciaux au Liban et dans les Territoires palestiniens occupés, ce qui a permis de relier les femmes occupées dans le secteur non structuré aux programmes portant sur le crédit et la formation technique.

## Administration et encadrement (questions groupées autour des médias, politiques, etc)

- Les femmes du Burundi, de Ceylan, de la Colombie, du Guatemala, du Rwanda, de la Somalie et du Soudan ont accru leur participation à des initiatives formelles et informelles de consolidation de la paix et de règlement des conflits à la suite d'une formation appropriée.
- Sensibilisation des professionnels des médias et du personnel de haute direction en Amérique latine et en Afrique à la spécificité à la suite d'une formation appropriée.
- Développement de la capacité des femmes du Nigeria et des îles du Pacifique aspirant à faire de la politique d'établir des stratégies efficaces en matière de campagnes médiatiques et de briser l'image donnée des politiciennes dans les médias.
- Mise en place en Inde du cinquième plan quinquennal avec l'appui des organisations féminines locales.
- Dans le Pacifique Sud, augmentation du nombre des femmes candidates contestant les élections et élues au Parlement après qu'on leur ait appris à mettre au point une action de plaidoyer et des programmes de campagne électorale.
- Sensibilisation accrue aux questions de spécificité au sein du personnel du système judiciaire en Inde et dans la région andine après l'introduction de modules de formation sexospécifique.
- Élargissement des activités visant à toucher les communautés reculées et isolées de la région andine.

## Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence

- Capacité accrue des gouvernements et des acteurs non étatiques d'appliquer les pactes et les instruments se rapportant aux droits fondamentaux des femmes aux processus législatifs, normatifs et exécutifs grâce à des activités de sensibilisation aux droits de l'homme et du matériel de formation diffusé auprès d'eux.
- Capacité accrue des organismes féminins de promouvoir les droits fondamentaux des femmes dans les pays touchés par le conflit (tels que le Burundi, le Pakistan et la République du Congo) par une formation dispensée dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes.
- Capacité accrue de relier l'exécution et le suivi de la Convention aux niveaux local et mondial en formant des militants provenant de plus de 50 pays et en facilitant les travaux qu'ils effectuent directement avec les comités créés en vertu de la Convention.
- Intégration dans 10 villages du Sénégal des dispositions de la Convention et des droits fondamentaux des femmes dans la vie quotidienne et promotion de l'interdiction des mutilations génitales des femmes.
- Capacité accrue des ONG et des mécanismes nationaux d'Asie du Sud, d'Amérique latine et des Caraïbes, de présenter des rapports aux comités créés en vertu de la Convention.

## Résultats immédiats

## Résultats immédiats

## Résultats spécifiques

- Augmentation du nombre des questions se rapportant à la Convention et aux droits fondamentaux des femmes traitées par les professionnels des médias dans les Caraïbes à la suite d'une formation appropriée.
- Capacité accrue des ONG et des mécanismes nationaux d'Asie du Sud, d'Amérique latine et des Caraïbes, de présenter des rapports aux comités créés en vertu de la Convention.
- Augmentation du nombre des questions se rapportant à la Convention et aux droits fondamentaux des femmes traitées par les professionnels des médias dans les Caraïbes à la suite d'une formation appropriée.

**Autonomisation économique**

- Mise en place du Comité directeur des femmes d'affaires et d'un bureau pour les questions féminines au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Kenya).
- Création d'un groupe consultatif officiel de haut niveau par les ministres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) chargé de donner des avis quant à l'élaboration de politiques gouvernementales en faveur de l'égalité entre les sexes.
- Le Mégamarché 98 a débouché sur la fondation de l'Association carabé des femmes gestionnaires d'entreprises.
- Création du Réseau des femmes chefs d'entreprises d'Asie du Sud en vue d'aider les femmes à accéder aux marchés et à la technologie.
- Formation et officialisation en Inde d'un groupe de microcrédit offrant aux groupes d'entraide l'accès au crédit.
- Fondation du Forum des institutions de microfinancement en Cisjordanie en vue de coordonner les programmes de crédit.
- Transformation de l'organisation informelle des femmes employées dans la culture du coton au Népal en une entité juridique à même d'obtenir des services financiers du Gouvernement et de revendiquer un siège au Conseil du développement du coton (Cotton Development Board).
- Le Ministère du travail accorde le statut juridique à l'Association équatorienne des employés de maison.

**Administration et encadrement**

- Fondation de la Federation of African Women's Peace Networks, qui se compose de groupes provenant de 16 pays d'Afrique.
  - Création du Réseau de femmes occupant des postes de responsabilité dans le cadre de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, qui a débouché sur l'introduction systématique d'une perspective sexospécifique lors des réunions des hauts fonctionnaires de l'Association.
  - Rétablissement du Ministère des questions féminines dans l'État musulman de Jigawa, dans le nord du Nigéria, à la suite de la tenue d'un atelier de formation en matière de sexospécificité parrainé par UNIFEM.
  - Création de mécanismes féminins nationaux au Liban, en Syrie et dans les Territoires palestiniens occupés.
  - Création d'un mécanisme de vérification de l'application des principes antixénophobes auquel participent les organisations féminines locales en Inde, et mise en relief des questions concernant les femmes dans le neuvième plan quinquennal de ce pays.
  - Formation du Réseau des femmes pour la paix en Asie du Sud constitué dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), qui comprend plus de 60 ONG.
  - Établissement d'un bureau des questions féminines auprès du Parlement rwandais.
  - Élection de huit des 27 femmes se présentant au Parlement à Fidji, nomination de cinq d'entre elles à des postes ministériels, dont celui de Premier Ministre adjoint.
- Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence**
- Appui du Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes créée dans le cadre d'UNIFEM, à des projets à l'échelle mondiale, concernant un processus d'évaluation interinstitutions conjoint.
  - Création d'un nouveau réseau de suivi régional des ONG de l'application de la Convention dans l'Asie du Sud et du Sud-Est.

## Résultats généraux

**Résultats à moyen terme**

- Mise en place de nouvelles structures visant à faciliter le travail et à responsabiliser les intervenants
- Renforcement des organismes et réseaux féminins représentant les intérêts des femmes
- Reconnaissance et soutien du rôle des femmes dans les situations de crise

## Stratégie IV Tester des approches nouvelles et novatrices

### Résultats généraux

- Meilleure compréhension des mesures d'autonomisation économique qui favorisent l'égalité entre les sexes et de celles qui l'entravent
  - Adoption de nouvelles méthodes visant à renforcer le rôle économique et politique des femmes
  - En Afrique du Sud, le Gouvernement et les ONG partenaires entreprennent de tester l'intégration des sexes dans le processus budgétaire.
  - Au Zimbabwe, un projet a permis aux femmes bénéficiaires d'acquérir des terres et d'en devenir propriétaires en donnant leur entreprise en nantissement.
  - Mise au point de projets de transformation des produits alimentaires en Afrique et dans les régions mayas et établissement de liens entre ces projets et les activités connexes entreprises par les femmes dans d'autres secteurs de l'industrie alimentaire.
  - Introduction et institutionnalisation de méthodes de formation consacrées à l'acquisition d'aptitudes commerciales axées sur les femmes en Asie occidentale.
  - Elaboration par le Gouvernement indien d'une méthodologie permettant d'incorporer les données sur les tâches accomplies par les travailleuses à domicile dans l'Étude statistique issue d'une enquête nationale par sondage.
- Administration et encadrement**
- Établissement d'un site Web destiné aux Africains dans la vie politique.
  - Adoption par les Gouvernements égyptien, jordanien et yéménite de l'approche suivie dans l'initiative Participation des femmes au développement.

### Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence

- Création de zones de tolérance zéro, mise au point de pactes communautaires contre la violence à l'égard des femmes, de règles de coopération entre la police et les centres de crise et d'autres initiatives pilotes novatrices visant à éliminer la violence à l'égard des femmes sous l'égide du Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes.
- Sensibilisation à la violence à l'égard des femmes suscité à l'aide de diverses stratégies impliquant les médias comme le théâtre, la danse et la musique.

### Autonomisation économique

- Intérêt manifesté par d'autres pays d'Afrique en ce qui concerne la reproduction de l'initiative sud-africaine d'établissement de budgets sexospécifiques.
- Reproduction au Bénin du projet sur le beurre de charité entrepris au Burkina Faso.
- Nouveaux programmes d'autonomisation économique mis au point en Europe centrale et en Europe de l'Est et dans la région de la Communauté d'États indépendants qui bénéficient de l'expérience acquise dans d'autres régions.
- Établissement en Roumanie d'unités pilotes de démonstration à l'intention des industries alimentaires à petite et moyenne échelle dans le cadre d'un projet commun UNIFEM/PNUD.

### Administration et encadrement

- Établissement d'un système de gestion sexospécifique à Saint-Kitts visant à faciliter l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi de politiques et programmes tenant compte de la parité entre les hommes et les femmes
- Version adaptée au Mexique et au Brésil du concours sur les technologies alimentaires testée dans la région andine.

### Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence

- Mise à l'essai en Thaïlande d'un programme de télévision s'adressant à 1 million de ménages et visant à sensibiliser le public à un large éventail de questions touchant la violence à l'égard des femmes. En réponse à la demande, présentation du programme trois fois par mois au lieu de deux.
- Demande de mise au point d'un programme de formation de la police en Inde.

### Résultats immédiats

### Résultats spécifiques



## Stratégie V

### Constituer une base de données opérationnelles en vue de promouvoir l'intégration des démarches sexospécifiques

Résultats généraux	Résultats spécifiques	Résultats immédiats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de nouvelles méthodes de documentation et de diffusion de l'expérience acquise</li> <li>Facilitation de l'établissement de réseaux de connaissances entre parties prenantes</li> </ul>	<p><b>Autonomisation économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un comité consultatif et lancement d'un processus préparatoire d'appui à l'établissement de la publication importante d'UNIFEM «Progress of the World's Women», documentant les progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action et la promotion des droits économiques des femmes dans un monde de plus en plus mondialisé.</li> <li>Mise en commun d'ouvrages recensant les stratégies propres à donner une impulsion à des politiques commerciales internationales avec les partenaires clefs.</li> <li>Utilisation par le Ministère de l'agriculture colombien d'une étude statistique sur les femmes rurales en Colombie pour mettre au point des politiques gouvernementales.</li> </ul> <p><b>Administration et encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recensement des stratégies ayant permis de développer chez les femmes les aptitudes voulues pour occuper des postes de responsabilité lors d'une discussion de table ronde entre les partenaires donateurs, des femmes dirigeantes dans le monde entier et les partenaires des Nations Unies.</li> <li>Publication et diffusion d'une base de données sur les femmes journalistes en Afrique de l'Ouest.</li> </ul> <p><b>Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La liste de diffusion électronique sur la «fin de la violence», a attiré plus de 2 000 participants et permis de créer un inventaire novateur de l'expérience acquise et des stratégies ayant donné de bons résultats.</li> <li>Mobilisation du soutien de fondations privées pour tirer parti de l'expérience acquise par le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes et déterminer les méthodes les plus efficaces et les pratiques les meilleures pour éliminer la violence à l'égard des femmes.</li> </ul>	<p><b>Autonomisation économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyant sur l'expérience acquise au Bangladesh, démarrage de nouveaux projets de microfinancement et renforcement au sein de Microfin-Afrique des capacités de créer des réseaux.</li> <li>Mise au point de programmes relatifs aux travailleurs à domicile en Amérique latine à l'aide de l'expérience acquise en Asie et dans le Pacifique.</li> <li>Collaboration des îles des Caraïbes et des îles du Pacifique à l'élaboration de stratégies visant à assurer la participation des ONG et à défendre des politiques commerciales sexospécifiques relatives à la Convention de Lomé.</li> </ul> <p><b>Administration et encadrement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Documentation et diffusion de l'expérience acquise par certaines femmes occupant des postes de responsabilité qui oeuvrent en vue de promouvoir une paix durable dans diverses zones de conflit du monde.</li> <li>Demande en vue de la reproduction au Belize du système de gestion sexospécifique introduit à Saint-Kitts.</li> <li>L'expérience acquise dans le Côte Sud de l'Amérique latine à l'occasion de la création de groupes tripartites (gouvernements, société civile et Nations Unies) est utilisée pour contrôler la mise en oeuvre du Programme d'action reproduit en Europe centrale et en Europe de l'Est et dans la région de la Communauté d'États indépendants.</li> <li>Adaptation des méthodes de formation et des manuels didactiques mis au point dans la région du Pacifique aux fins de l'autodétermination politique des femmes à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est et à la région de la Communauté d'États indépendants.</li> </ul> <p><b>Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de la campagne interinstitutions régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes et duplication en Afrique et en Asie.</li> </ul>

## Objectif 2

### Renforcer la capacité du système des Nations Unies à appuyer l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives aux femmes dans ses politiques et programmes

Le programme lancé par UNIFEM a fortement contribué à la réalisation de cet objectif en créant un réseau de conseillers pour les questions sexospécifiques et de spécialistes en la matière afin d'appuyer le système des coordonnateurs résidents dans les efforts qu'il fait pour intégrer les questions sexospécifiques dans le processus de réforme de l'Organisation des Nations Unies et dans la suite donnée à la Conférence de Beijing. Cinq conseillers principaux d'UNIFEM et du PNUD pour les questions sexospécifiques aux femmes, sur les 10 prévus, ont déjà été nommés, de même que 18 des 20 spécialistes des questions sexospécifiques prévus des Volontaires des Nations Unies, qui reçoivent l'assistance des Volontaires des Nations Unies, d'UNIFEM et du PNUD. En outre, UNIFEM et le FNUAP ont développé des relations de partenariat en vue de renforcer les synergies entre l'application de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et la Conférence de Beijing. UNIFEM fournit une assistance à 10 conseillers pour les questions relatives aux sexospécificités, à la population et au développement faisant partie des Équipes de soutien aux pays du FNUAP.

#### Domaines d'activités stratégiques

#### Résultats

#### Problèmes en suspens

Apport d'un appui au Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'intégrer, sur le plan politique, les questions relatives aux femmes dans le processus de réforme de l'ONU

#### Résultats à court et moyen terme

- L'action des différentes institutions, menée par l'intermédiaire du Sous-Groupe sur l'égalité entre les sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, a conduit à une meilleure prise en compte des questions sexospécifiques aux femmes dans les directives relatives à l'élaboration des rapports des bilans communs de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des coordonnateurs résidents.
- Les directives relatives aux indicateurs ont souligné la nécessité de ventiler les données par sexe pour toutes les situations, et non pas seulement «quand il y a lieu».

Renforcement de l'appui aux activités opérationnelles de l'ONU en faveur du développement

- Les documents du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Ghana, en Inde, au Kenya et au Sénégal comprenaient d'importantes composantes relatives aux questions sexospécifiques grâce aux efforts faits par les conseillers pour les questions sexospécifiques et les conseillers régionaux d'UNIFEM.
- L'accent mis sur les sexospécificités par le Plan-cadre des Nations Unies a contribué à placer ces questions au cœur du premier programme élaboré au Ghana au titre du Plan-cadre, programme pour l'élaboration et la mise en oeuvre duquel le conseiller pour les questions sexospécifiques d'UNIFEM a joué un rôle de premier plan.
- Un projet de coordination des activités du système des Nations Unies a été lancé au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, au Mozambique, ce projet est financé par la Fondation pour les Nations Unies, et est mis en oeuvre conjointement par le FNUAP et UNIFEM.

- La capacité des Équipes de pays des Nations Unies à intégrer les questions relatives aux femmes doit être renforcée.
- Le Sous-Groupe sur l'égalité entre les sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement doit créer des mécanismes d'appui aux groupes thématiques chargés des questions sexospécifiques basés sur le terrain.

Domaines d'activités stratégiques	Résultats	Problèmes en suspens
<p>Augmentation de l'appui apporté au système des coordonnateurs résidents pour ce qui touche à l'intégration des questions spécifiques aux femmes dans le processus de réforme de l'ONU et dans la suite donnée à la Conférence de Beijing</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq des 10 conseillers prévus pour les questions sexospécifiques d'UNIFEM ont été recrutés en Afrique, en Amérique latine et en Asie.</li> <li>• Dix-huit spécialistes des questions sexospécifiques des Volontaires des Nations Unies ont été recrutés grâce à la collaboration étroite établie entre le PNUD, les Volontaires des Nations Unies et UNIFEM.</li> <li>• Les conseillers pour les questions sexospécifiques sont de plus en plus reconnus comme des experts des questions liées aux distinctions fondées sur le sexe, à la fois par le système des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes.</li> <li>• Les bilans communs de pays tiennent davantage compte des spécificités de chaque sexe grâce au rôle joué par les conseillers sur les questions sexospécifiques et les conseillers régionaux en Chine, au Guatemala et au Rwanda.</li> <li>• Des partenariats étroits ont été établis entre les communautés locales et les organisations des Nations Unies afin d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme en faveur des femmes au Ghana.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est nécessaire de mobiliser des ressources en vue de recruter de nouveaux conseillers pour les questions sexospécifiques.</li> <li>• La question de la viabilité du programme mené par les spécialistes des questions sexospécifiques des Volontaires des Nations Unies reste à examiner.</li> </ul>
<p>Consolidation des partenariats existants avec les institutions des Nations Unies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le partenariat créé entre UNIFEM et ONUSIDA s'est élargi à six projets pilotes de pays afin de traiter des problèmes relatifs aux sexospécificités et au VIH/sida qui ont donné lieu à des méthodes permettant de faciliter la compréhension des dimensions sexospécifiques de l'épidémie; à un débat public sur les préoccupations d'ordre éthique s'inscrivant dans une démarche axée sur les droits des femmes; et à des mesures efficaces visant à donner aux femmes l'autorité nécessaire pour qu'elles puissent négocier des rapports sexuels protégés.</li> <li>• UNIFEM et le FNUAP ont développé un partenariat étroit et durable en vue d'apporter une assistance technique concernant les questions sexospécifiques, de population et de développement à huit Équipes de soutien aux pays du FNUAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est nécessaire de définir des modalités concernant la constitution de partenariats avec d'autres institutions multilatérales – notamment le PNUD, la Banque mondiale et les banques de développement – et l'exécution de projets en leur nom.</li> </ul>

### Objectif 3

#### Améliorer l'efficacité du Fonds en intégrant les principes de l'apprentissage et en renforçant les partenariats stratégiques visant à appuyer les opérations sur le terrain

En mettant au point des activités visant à réaliser cet objectif, UNIFEM a amélioré la sensibilisation et les connaissances de son personnel et de ses partenaires en ce qui concerne les méthodes et les changements nécessaires à une culture d'apprentissage. L'adoption de diverses stratégies de gestion des connaissances, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications et la mise en oeuvre de projets interinstitutions ont permis d'identifier des mesures performantes, de tirer les enseignements de l'expérience et de recenser les lacunes et les problèmes faisant obstacle au renforcement du pouvoir des femmes et à l'égalité entre les sexes. Ces efforts ont été consolidés par l'expérience acquise par UNIFEM en matière d'organisation de discussions et de conférences en ligne, d'évaluation des thèmes et des programmes, et par sa planification stratégique systématique.

#### *Domaines d'activités stratégiques*

#### *Résultats*

#### *Problèmes en suspens*

Utilisation novatrice des nouvelles technologies de l'information et des communications afin d'améliorer les connaissances, de multiplier les partenariats et d'augmenter le nombre des utilisateurs

#### *Résultats à court et moyen terme*

- Les partenariats stratégiques constitués avec la Banque mondiale et le Centre de recherches pédagogiques aux fins du lancement de la messagerie électronique portant sur le thème de l'élimination de la violence, qui est devenue un modèle pour les conférences électroniques, organisées par Women Watch, consacrées aux 12 domaines critiques identifiés par le Programme d'action de Beijing.
- La vidéoconférence mondiale interinstitutions a été diffusée dans plus de 20 pays et a donné lieu à la création d'une pochette de documentation largement distribuée, présentant les activités de lutte contre la violence menées par les organisations du système des Nations Unies.
- UNIFEM est de plus en plus reconnu comme un centre d'information sur les principales stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes, et ce, en raison d'une couverture médiatique plus importante, notamment grâce à l'émission «Insight» de CNN, diffusée dans plus de 200 pays, qui présente les activités visant à éliminer la violence au sein de la famille menées par UNIFEM; des annonces d'intérêt général faites par UNIFEM et également diffusées sur CNN; au site Internet, qui est consulté 85 000 fois sur une base bimensuelle, etc.
- La capacité à utiliser les technologies de l'information et des communications de façon novatrice et de s'en servir aux fins de l'apprentissage est limitée par les systèmes d'information du PNUD et de l'ONU.

## Domaines d'activités stratégiques

## Résultats

## Problèmes en suspens

- Mise au point de modèles de partenariats stratégiques, en particulier avec les organisations multilatérales, les organisations du secteur privé, les pays bénéficiant d'un programme de pays, les gouvernements donateurs, les médias et les réseaux féminins
- Les donateurs du secteur privé, tels que la Fondation McArthur ou la Fondation pour les Nations Unies, apportent un soutien à la composante «enseignements tirés de l'expérience» du Fonds d'affectation spéciale. La Fondation pour les Nations Unies offre également son appui à un projet pluriannuel visant à renforcer la composante interactive de Women Watch de manière à élargir la participation à la planification de l'examen quinquennal de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing.
  - Les entreprises du secteur privé implantées dans les pays bénéficiant de programmes de pays, comme le Brésil ou l'Inde, ont demandé conseil à UNIFEM et ont coparrainé des actions visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.
  - Un Mémoire d'accord sur la mise en oeuvre du Programme d'action a été signé avec la Mongolie, ce qui constitue le premier mémorandum d'accord conclu avec un gouvernement national.
  - Une stratégie visant à renforcer les capacités du personnel a été élaborée en vue de promouvoir l'apprentissage.
  - Une planification stratégique systématique a été entreprise aux niveaux international et régional afin de suivre l'évolution des résultats et d'échanger des connaissances en matière d'organisation.
- Amélioration des connaissances du personnel concernant la culture et les systèmes d'organisation nécessaires à un apprentissage approfondi et à la gestion des connaissances
- Les grandes lignes et les premiers chapitres d'une nouvelle publication-phare bisannuelle d'UNIFEM, *Progress of the World's Women*, ont été conçus par une équipe internationale composée d'économistes et de spécialistes des questions sexospécifiques.
  - Une base de données à l'échelle du système des Nations Unies consacrée aux pratiques recommandées pour la mise en oeuvre du Programme d'action a été conçue par une équipe de travail – équipe dirigée par UNIFEM et par le PNUD et qui a bénéficié de la participation du FNUAP, de l'UNICEF, d'Habitat et de la Division de la promotion de la femme – et a été approuvée par le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes.
- Création de nouveaux partenariats permettant de mieux tirer parti des mesures performantes et des enseignements tirés de l'expérience, et d'identifier les lacunes et les problèmes faisant obstacle à l'égalité entre les sexes
- Il faut créer des systèmes encourageant le personnel à faire preuve de créativité et à concevoir de nouveaux modèles, ce qui implique un rythme d'apprentissage soutenu et une aptitude à apprendre de ses erreurs.
- Mise au point de modèles de partenariats stratégiques, en particulier avec les organisations multilatérales, les organisations du secteur privé, les pays bénéficiant d'un programme de pays, les gouvernements donateurs, les médias et les réseaux féminins
- L'établissement de relations contractuelles est ralenti par la nécessité d'évaluer les aspects juridiques de ce type de partenariat.

## Objectif 4 Faire en sorte que le personnel d'UNIFEM et les systèmes de gestion financière et de gestion des programmes contribuent de manière efficace à la réalisation des objectifs et programmes de l'organisation

En vue d'atteindre cet objectif stratégique, UNIFEM a réorienté ses systèmes d'appui en matière de personnel, de financement et de gestion. UNIFEM s'est attaché tout particulièrement à corriger les déficiences structurelles et organisationnelles identifiées lors de son évaluation (évaluation commandée, en 1996, par le Conseil d'administration); il a renforcé le contrôle et la transparence concernant l'utilisation de ses ressources. En outre, le Fonds a redéfini ses besoins en matière de ressources humaines et de mise en valeur du personnel afin d'offrir au personnel les instruments et les systèmes nécessaires pour répondre aux besoins en matière de programmes menés dans le cadre de la stratégie et du plan d'exécution. Les résultats réalisés dans ces domaines sont présentés ci-dessous.

<i>Domaines d'activités stratégiques</i>	<i>Résultats</i>	<i>Problèmes en suspens</i>
Restructuration d'UNIFEM afin de renforcer ses capacités de base dans les trois grands domaines d'action ainsi que son orientation géographique	<p><i>Résultats à court terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La restructuration de l'organisation s'est achevée avec la création de quatre groupes indépendants couvrant : a) les trois domaines d'action; b) les trois principales régions géographiques (qui sont au nombre de quatre depuis janvier 1997 afin d'inclure l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants); c) la formation et la mise en valeur des ressources; d) les finances, les ressources humaines et l'administration.</li> </ul>	
Révision du mode de fonctionnement d'UNIFEM afin de rationaliser les projets et les programmes	<p><i>Résultats à moyen terme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources humaines ont été restructurées de manière à répondre aux exigences du nouvel UNIFEM, les descriptions de poste ont été modifiées et un examen approfondi du classement des postes a été réalisé. Toutefois, l'attribution des postes a été différée en raison du gel des recrutements en vigueur au PNUD – gel qui n'a été suspendu que vers la fin de la période couverte par le plan d'exécution.</li> <li>Un accord a été trouvé avec le PNUD concernant la distinction entre a) les postes internes/soumis aux principes de la rotation, à pourvoir dans le cadre des exercices de réaffectation du PNUD; et b) les postes externes/de spécialistes, à pourvoir par le biais du recrutement externe et limités aux services fournis à UNIFEM.</li> </ul> <p><i>Résultats immédiats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le système de financement partiel décrit à l'annexe de la décision 97/4 du Conseil d'administration – décision par laquelle le Conseil a approuvé une formule permettant à UNIFEM de déterminer le montant de ses programmes en se basant sur les recettes prévues pour l'année en cours et sur un pourcentage des prévisions des recettes futures – a été adopté. Cette formule facilite la planification de projets et de programmes plus importants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les départs et les réaffectations de personnel exigent une vigilance permanente afin de pouvoir identifier et recruter les candidats les mieux qualifiés.</li> </ul>

- L'approche-programme a été adoptée, ce qui a entraîné une diminution du nombre des projets menés par UNIFEM, qui sont passés de 174 (1994-1996) à 168 (1997-1999), malgré une augmentation des recettes de 52 % entre ces deux périodes. Le budget moyen des projets est passé de 174 334 à 275 232 dollars.
- L'ensemble du personnel d'UNIFEM, basé au siège comme sur le terrain, a été formé à la gestion axée sur les résultats.
- La présentation des documents relatifs aux projets et aux programmes a été revue afin d'intégrer les principes de la gestion axée sur les résultats.

#### Résultats à moyen terme

- L'organisation a adopté les principes de la gestion axée sur les résultats. Tous les programmes et projets, ainsi que les autres plans et activités menés par des entreprises, des unités ou des particuliers sont désormais basés sur ces principes.

#### Mise en place d'un système d'information Résultats à court terme

- Le Système intégré de gestion (SIG) a remplacé le système de tenue du grand livre du PNUD à partir du 1er janvier 1999.
- Le personnel a été formé au Système intégré de gestion.
- Le Système de gestion de l'information financière a été mis en place le 1er janvier 1999 afin d'enregistrer les données se rapportant aux ressources affectées aux programmes et à l'exécution de ces derniers.
- Les bureaux extérieurs ont été reliés au siège grâce au système Intranet du PNUD.
- Un nouveau système de classification des projets, adapté aux besoins d'UNIFEM, a été mis en place.

#### Résultats à moyen terme

- Les systèmes de comptabilité des recettes et des dépenses d'UNIFEM ont été parés pour l'an 2000.
- UNIFEM effectue désormais ses opérations par voie électronique.
- Suite à la mise en place du Système de gestion de l'information financière, le personnel peut obtenir des informations mises à jour sur les tendances observées en matière de recettes, d'affectations et de dépenses, ce qui facilite la rationalisation des budgets et la gestion des programmes.

• L'approche-programme ne peut être pleinement appliquée en raison de la faiblesse de la base des ressources d'UNIFEM. Des programmes globaux ont été élaborés mais ils ne pourront être pleinement mis en oeuvre qu'à condition que les ressources nécessaires soient mobilisées.

• Le personnel nouvellement recruté doit être formé à la gestion axée sur les résultats.

Il est nécessaire de parachever la définition d'indicateurs fiables, pertinents et réalistes tant pour ceux en phase initiale que ceux en phase de consolidation.

• L'utilisation du Système intégré de gestion exige un investissement considérable en temps et en formation du personnel.

Certains bureaux extérieurs n'ont toujours pas accès à l'Intranet.

• Le Système d'information de gestion établissant un lien entre les programmes et le financement exige une interface avec le PNUD mais le logiciel nécessaire n'est pas encore tout à fait au point.

Le transfert automatique de données concernant les opérations réalisées sur le terrain n'a toujours pas été achevé par le PNUD.

• Le personnel chargé des programmes n'a toujours pas bénéficié de la formation complète au Système de gestion de l'information financière dispensée par le PNUD, ce qui lui permettrait de gérer ses dossiers de manière autonome.

## Objectif 5 Élargir et diversifier la base des ressources

La stratégie et le plan d'exécution pour 1997-1999 avaient prévu, au départ, que l'appui apporté à UNIFEM passerait de 17,2 millions de dollars en 1996 à 19,3 millions en 1997, 29,3 millions en 1998 et 39,3 millions en 1999. Un contrôle étroit des recettes et des dépenses a conduit à une révision à la baisse de ces prévisions à la fin de la première année. Les recettes pour 1999 s'élevaient à 24,3 millions de dollars. Toutefois, si l'on tient compte des fonds gérés qui n'apparaissent pas dans les recettes d'UNIFEM (comme, par exemple, ceux gérés par le FNUAP, le Gouvernement brésilien, etc.), le budget d'UNIFEM enregistre un excédent de 28 millions de dollars. UNIFEM a donc connu une croissance saine et soutenue tout au long de la période couverte par le plan, tout en se gardant d'imposer des contraintes excessives à son personnel et en garantissant le respect des normes de qualité et une rapidité d'intervention aux parties prenantes auxquelles il se sent lié.

Domaines d'activités stratégiques	Résultats	Problèmes en suspens
Augmentation de la base des ressources d'UNIFEM	<p><b>Résultats immédiats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La base des ressources d'UNIFEM a augmenté, passant de 17,2 millions de dollars en 1996 à :               <ul style="list-style-type: none"> <li>19,3 millions de dollars (+ 12 %) en 1997</li> <li>20,8 millions de dollars (+ 8 %) en 1998</li> <li>24,3 millions de dollars (+ 17 %) en 1999*</li> </ul> </li> </ul> <p>* prévision</p> <p>Au cours de la période couverte par le plan d'exécution, les ressources ont augmenté de 41 % au total.</p>	
Diversification de la base des ressources d'UNIFEM	<p><b>Résultats à moyen terme</b></p> <p>Les perspectives d'évolution des ressources d'UNIFEM confirment une tendance caractérisée par une augmentation continue des ressources.</p> <p><b>Résultats immédiats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les ressources provenant du secteur privé ont augmenté, avec, notamment, des contributions de 0,7 million de dollars en 1998 et de 1,7 million de dollars en 1999 versées par la Fondation pour les Nations Unies; un engagement de contribution à hauteur de 1,5 million de dollars de la Fondation pour les Nations Unies pour l'an 2000.</li> <li>Les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes sont passées de 0,6 million de dollars en 1996 à 1,2 million en 1999. Au cours de la période couverte par le plan d'exécution, les contributions reçues par le Fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 3,7 millions de dollars. Les engagements de contribution émanant de diverses fondations et d'autres sources de financement devant financer les projets d'UNIFEM ont également augmenté (350 000 dollars de la Fondation McArthur, 217 000 dollars d'AgFund, et 512 800 dollars de la Fondation Ford).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les possibilités, au niveau local, de mobiliser des ressources importantes provenant du secteur privé sont limitées par les réglementations existantes. En conséquence, près de 2 millions de dollars n'ont pu être versés par la Banque interaméricaine de développement, Avon et d'autres nouveaux donateurs.</li> </ul>
Constitution de partenariats permettant à UNIFEM de mobiliser des ressources supplémentaires	<p><b>Résultats immédiats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le montant total des projets financés par le FNUAP et exécutés par UNIFEM s'est élevé à 0,6 million de dollars en 1997, 2,8 millions en 1998 et 2,5 millions en 1999; le montant total des projets exécutés par ONUSIDA était de 126 500 dollars en 1999.</li> </ul>	



- UNIFEM a reçu 594 000 dollars en 1998 et 776 000 dollars de la part du Gouvernement brésilien au titre de la participation aux coûts.
- Les comités nationaux pour UNIFEM ont concentré leurs efforts et ont été consultés sur la conception de plans de suppression progressive des comités générant moins de 10 000 dollars par an et/ou n'apportant pas une contribution suffisante à l'organisation en termes d'image ou de ressources.

*Résultats à moyen terme*

- Un partenariat a été établi avec le FNUAP et ONUSIDA, organismes pour lesquels UNIFEM exécute un certain nombre de projets dans les domaines où ce dernier offre des avantages comparatifs.
- Un partenariat a été établi avec le Département du développement international du Royaume-Uni, au titre duquel UNIFEM s'est engagé à fournir des résultats dans des domaines d'activités prioritaires convenus en échange d'une garantie fournie par le donateur d'augmenter ses contributions au cours des années à venir.
- Un accord semblable avec le PNUD, qui permettrait à UNIFEM d'exécuter des projets financés par le PNUD, n'a toujours pas été conclu.
- Des accords semblables avec d'autres donateurs sont toujours en phase de négociation.

**Tableau 2**  
**Stratégie et plan d'exécution pour 2000-2003 : domaines d'appui**

**Objectif 1**  
**Multiplier les options qui s'offrent aux femmes, en particulier les plus pauvres, par des programmes axés sur les trois domaines thématiques**

**a) Autonomisation et droits économiques**

L'accès des femmes à l'autonomie économique est un volet essentiel de la stratégie de lutte contre la pauvreté et la précarité. Les activités d'UNIFEM dans ce domaine consistent à intégrer le souci de la parité dans les politiques macroéconomiques et les activités des institutions intermédiaires, à promouvoir les droits et responsabilités économiques des femmes, à renforcer les organisations féminines et à aider les femmes à constituer un patrimoine. Outre les résultats attendus dans chacun de ces domaines, on trouvera ci-après une liste des indicateurs qu'UNIFEM compte utiliser pour les évaluer et suivre les réalisations.

<i>Domaines stratégiques d'appui</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Contribuer à renforcer les capacités et droits économiques des femmes et à leur donner accès à des moyens de subsistance viables dans l'entreprise, la production et le travail à domicile (niveau microéconomique)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience accrue des facteurs qui font obstacle à la participation des femmes à l'économie ou qui la favorisent</li> <li>• Perception plus claire de la contribution des femmes à la richesse nationale</li> <li>• Réduction du nombre de femmes pauvres, grâce à une participation plus large des femmes à des activités économiques viables</li> <li>• Accès plus facile des femmes aux marchés, aux réseaux, aux sources de financement et aux technologies de l'information</li> <li>• Capacité accrue des femmes d'accéder à des emplois nouveaux dans les secteurs en expansion</li> <li>• Augmentation du nombre de femmes ayant un emploi productif dans les secteurs structurés ou non structurés</li> <li>• Réduction des inégalités entre les sexes en ce qui concerne les possibilités d'accès à l'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de données sur les facteurs qui font obstacle à la participation des femmes à l'économie ou qui, au contraire, la favorisent</li> <li>• Accès des femmes au crédit</li> <li>• Nombre de petites et moyennes entreprises appartenant à des femmes</li> <li>• Niveau de l'emploi dans les secteurs non traditionnels</li> <li>• Place faite à la production des femmes dans les grandes foires commerciales et sur les principaux marchés</li> <li>• Nombre de femmes ayant pu élargir leurs débouchés</li> <li>• Niveau des prix négociés, nombre de commandes reçues, contrôle de la qualité des produits et nombre d'articles vendus</li> <li>• Chiffres d'affaires et profits réalisés par des femmes et par des entreprises appartenant à des femmes</li> <li>• Nombre et proportion de femmes sur le marché du travail</li> </ul>

## Domaines stratégiques d'appui

## Indicateurs

## Résultats accomplis

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <p>2. Aider les femmes à acquérir les connaissances économiques et l'aptitude à diriger nécessaires pour être présentes et jouer un rôle actif sur tous les marchés (emploi, terres, capitaux et biens) (niveau microéconomique)</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience accrue par les femmes de leurs droits économiques</li> <li>• Amélioration de la connaissance qu'ont les femmes des processus d'élaboration des politiques commerciales et économiques et de leurs incidences, et des moyens dont elles disposent pour les infléchir en leur faveur</li> <li>• Plus grande aptitude à plaider en faveur de réformes politiques et législatives propres à améliorer l'accès des femmes aux ressources productives</li> <li>• Promotion à des postes de responsabilité et de direction de jeunes femmes cadres ou entrepreneurs</li> <li>• Présence accrue des femmes dans les instances où se négocient et s'élaborent les politiques et accords commerciaux, les budgets nationaux et les plans de sécurité sociale</li> <li>• Reconnaissance plus large de la nature et de l'importance du travail des femmes</li> <li>• Réduction des disparités de revenus liées aux inégalités entre les sexes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Degré de participation des femmes aux échanges de vues que les principaux acteurs de la vie économique et des échanges commerciaux ont aux échelons local, régional, national et international pour élaborer et conclure des accords commerciaux, budgétaires, etc.</li> <li>• Proportion de recommandations faites par des groupes ou institutions s'occupant de la partit hommes-femmes prises en considération dans l'élaboration des politiques économiques</li> <li>• Degré de cohérence dans la collecte et l'utilisation de données concernant le travail des femmes et leur contribution à l'économie</li> <li>• Nombre de femmes, y compris de jeunes, occupant des postes de direction et de décision dans le domaine économique</li> <li>• Données sur les disparités de revenus selon le sexe</li> </ul> |
| <p>3. Aider les réseaux et associations professionnelles de femmes à se doter des moyens d'agir aux échelons local, national et international pour lutter contre la paupérisation des femmes, accroître leur pouvoir de négociation et garantir qu'elles aient accès dans des conditions équitables à tous les types de marchés (niveau intermédiaire)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise de conscience plus claire par les organisations féminines des droits économiques des femmes et des facteurs qui s'opposent à leur émancipation économique ou qui la favorisent</li> <li>• Renforcement des associations et réseaux capables de susciter la volonté politique nécessaire pour que les femmes puissent participer sur un pied d'égalité avec les hommes à la prise de décisions économiques</li> <li>• Renforcement d'alliances avec des organisations de la société civile et des mouvements populaires</li> <li>• Constitution de partenariats stratégiques plus efficaces avec des entités du secteur privé et du secteur public</li> <li>• Ouverture aux femmes de débouchés nouveaux et plus rentables</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes et de groupes s'employant activement à promouvoir les droits économiques des femmes et leur autonomisation</li> <li>• Reconnaissance par le grand public du rôle joué par les organisations de femmes</li> <li>• Dispositions législatives adoptées pour garantir une participation égale des femmes à l'économie</li> </ul>  |

Domaines stratégiques d'appui	Résultats escomptés	Indicateurs
<p>4. Promouvoir l'adoption de cadres juridiques et réglementaires qui donnent aux femmes les mêmes droits de propriété que les hommes et le même accès aux ressources et actifs économiques, tels que les capitaux, les biens fonciers et immobiliers et la protection sociale (niveau intermédiaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation accrue aux questions de parité des décideurs du secteur public et du secteur privé et des organismes chargés de l'application des politiques</li> <li>• Ventilation par sexe des données de recensement, afin de saisir la contribution des femmes à l'économie</li> <li>• Prise en considération des questions de parité dans les processus budgétaires et les systèmes de statistique nationaux</li> <li>• Renforcement de la capacité des institutions de satisfaire les besoins et les priorités des femmes pauvres</li> <li>• Élaboration de politiques garantissant aux femmes le même droit d'accès que les hommes aux ressources productives et les mêmes droits de propriété, en particulier le droit des femmes autochtones et des paysannes à posséder des terres</li> <li>• Adoption de mécanismes et de mesures permettant de lutter plus efficacement contre toutes les formes de discrimination et de violence sur le lieu de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en considération des questions de parité entre les sexes dans les plans stratégiques des gouvernements et des principaux organismes multilatéraux</li> <li>• Disponibilité de données sur l'emploi du temps qui rendent compte de la répartition des tâches dans les ménages</li> <li>• Mise en place par les organismes nationaux et les institutions intermédiaires d'outils et de services visant à assurer la parité entre les sexes dans l'activité économique</li> <li>• Nombre de pays ayant adopté un mécanisme d'élaboration du budget tenant compte de l'objectif de parité entre les sexes</li> <li>• Ressources consacrées par les organismes nationaux et les institutions intermédiaires à la promotion de l'activité économique des femmes et à la lutte contre la paupérisation féminine</li> <li>• Adoption et application par les États de la Convention de l'OIT sur le travail à domicile, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes («la Convention») et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques</li> </ul>
<p>5. Inciter les pays à adopter des politiques macroéconomiques égalisatrices et à tenir compte des femmes pauvres dans leur gestion de la mondialisation et de la transition économique (niveau macroéconomique)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Resserrement des liens de partenariat noués avec le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue d'appuyer l'action menée par le système des Nations Unies pour réduire de moitié à l'horizon 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté</li> <li>• Établissement de partenariats avec les institutions de Bretton Woods, l'Union européenne et les organisations de la société civile en vue de promouvoir des politiques économiques favorisant l'autonomisation des femmes, ou renforcement des partenariats existants</li> <li>• Meilleure compréhension par les responsables politiques des incidences des politiques relatives aux échanges commerciaux, à l'allègement de la dette et à d'autres aspects de l'économie sur les moyens de subsistance des femmes</li> <li>• Révision des politiques et législations en vigueur de manière à améliorer les moyens de subsistance des femmes</li> <li>• Incorporation dans les politiques d'allègement de la dette de dispositions égalisatrices visant à garantir que les femmes bénéficient des ressources dégagées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenariats stratégiques établis ou renforcés (avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, les institutions de Bretton Woods, l'Union européenne, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies)</li> <li>• Données collectées aux fins des activités de promotion de la parité hommes-femmes et de l'adoption de politiques et de programmes favorisant la parité</li> <li>• Disponibilité de données sur les ménages rendant compte du revenu des femmes pauvres</li> <li>• Nombre de pays ayant adopté des politiques d'allègement de la dette prenant en considération la situation des femmes</li> <li>• Nombre de déclarations publiques et de décrets en faveur de l'adoption de politiques et de lois favorables aux femmes</li> <li>• Nombre d'études de cas portant sur des programmes pilotes de lutte contre la paupérisation des femmes</li> <li>• Nombre de programmes de lutte contre la pauvreté tenant compte des questions de parité</li> <li>• Nombre de projets élargis par d'importants donateurs</li> </ul>

Domaines stratégiques d'appui	Résultats escomptés	Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la présence de comités de femmes jouant le rôle de conseillers dans les principales instances économiques</li> <li>• Mise en place à l'échelon mondial de mécanismes chargés de faire inclure des dispositions en faveur des femmes dans les politiques économiques et financières mondiales et de s'assurer de leur application, et renforcement des mécanismes existants</li> <li>• Amélioration des mécanismes servant à mesurer et suivre la réduction de la pauvreté parmi les femmes et l'évaluation du revenu des femmes pauvres</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comités de femmes et de mécanismes de promotion de la parité mis en place</li> <li>• Nombre de mesures en faveur de la parité prises par MERCOSUR, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique, la Convention de Lomé et d'autres organisations nées d'accords commerciaux</li> </ul>

## b) Droits fondamentaux des femmes et élimination de la violence dont elles sont victimes

Pendant les quatre années considérées, UNIFEM renforcera l'action qu'il mène pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes et l'élimination de la violence dont elles sont victimes. Le Fonds adoptera une stratégie axée sur la défense des droits fondamentaux des femmes, qui informera toute sa programmation. Les agents d'UNIFEM chargés du programme recevront une formation qui permettra au Fonds de travailler dans ce domaine en partenariat avec les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les donateurs, ainsi que les institutions spécialisées et les fonds et programmes des Nations Unies.

<i>Domaines stratégiques d'appui</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Appuyer des interventions stratégiques visant à promouvoir la ratification et l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes («la Convention»), y compris le Protocole facultatif (niveaux local, national et mondial)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des dispositifs juridiques et politiques visant à promouvoir la parité hommes-femmes</li> <li>• Renforcement des initiatives relatives aux droits économiques des femmes grâce à l'établissement de liens avec les principes énoncés dans la Convention et les obligations qu'elle fixe en matière d'égalité et de non-discrimination</li> <li>• Initiatives ayant pour objet de faire du principe d'égalité énoncé dans la Convention une réalité concrète pour les femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des dispositifs juridiques et politiques visant à promouvoir la parité hommes-femmes</li> <li>• Initiatives pour la promotion des droits économiques des femmes fondées sur les principes énoncés dans la Convention</li> <li>• Stratégies fondées sur l'utilisation de la Convention ayant effectivement contribué à promouvoir la parité</li> </ul>
2. Renforcer la capacité des femmes, des responsables politiques et de l'appareil judiciaire de faire de la Convention un outil de promotion des droits fondamentaux des femmes et de la parité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution au niveau national de bases de données sur les moyens de modifier concrètement la situation des femmes et création d'un fichier de spécialistes nationaux et régionaux de la Convention</li> <li>• Utilisation novatrice et efficace des dispositions de la Convention par les ONG ayant pour vocation de défendre les droits fondamentaux des femmes</li> <li>• Adoption de démarches juridiques et de décisions judiciaires reconnaissant l'égalité des femmes, du fait de la mise en oeuvre par les juges et avocats, aux échelons national et régional, des dispositions de la Convention prônant l'égalité et la non-discrimination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité et large diffusion d'informations sur les utilisations de la Convention par différents groupes (dans les langues locales, notamment)</li> <li>• Accroissement du nombre de décisions judiciaires faisant référence à la Convention</li> <li>• Accroissement du nombre de cas où la Convention aura permis d'améliorer effectivement la vie des femmes</li> </ul>
3. Susciter une plus forte mobilisation et un renforcement des capacités des organismes nationaux chargés de suivre l'application de la Convention et d'en rendre compte, et un appui plus ferme au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation accrue au processus de présentation de rapports et renforcement de la mise en oeuvre de la Convention</li> <li>• Mise en place de nouveaux partenariats entre des groupes de la société civile et des gouvernements aux fins du suivi de l'application de la Convention et de la présentation de rapports</li> <li>• Création de mécanismes novateurs, à caractère participatif, pour la collecte d'informations sur la situation des femmes, l'établissement des rapports sur l'application de la Convention et la mise en oeuvre de la Convention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de réseaux d'ONG ou d'experts s'occupant de promouvoir la mise en oeuvre de la Convention et d'évaluer les progrès accomplis</li> <li>• Nombre de rapports présentés par les gouvernements et respect des échéances prévues</li> <li>• Renforcement des capacités nationales pour ce qui est de signaler les violations des principes énoncés dans la Convention et d'en fournir la preuve, et stratégies élaborées pour faire de la parité hommes-femmes une réalité</li> <li>• Participation de membres du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à des échanges de vues et des cours de formation organisés au niveau national sur l'application de la Convention et du Protocole facultatif</li> </ul>

Domaines stratégiques d'appui	Résultats escomptés	Indicateurs
<p>4. Appuyer les initiatives visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes, y compris les violences dans la famille, les sévices sexuels, les pratiques traditionnelles néfastes, les actes de violence dans le contexte de conflits, la contamination par le VIH/sida, et la traite de femmes ou d'enfants (niveaux local, national, régional et mondial)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et renforcement de plans-cadres et de mécanismes institutionnels chargés de prévenir les actes de violence à l'égard des femmes et d'y réagir</li> <li>• Acquisition par les agents de police, les magistrats et les juristes, les agents des services d'immigration, les agents des services de santé et des services sociaux et les éducateurs, des connaissances et du savoir-faire nécessaires pour mieux faire respecter les dispositions du droit interne et des traités internationaux concernant les droits fondamentaux des femmes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Renforcement du rôle moteur joué par UNIFEM pour ce qui est de renforcer la coopération et la coordination entre les organismes des Nations Unies travaillant à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, en vue de mettre au point une approche globale de la question</li> <li>• Renforcement des activités financées par le Fonds d'affectation spéciale pour soutenir les actions qui visent à faire disparaître la violence à l'égard des femmes, dans le cadre de l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies</li> <li>• Reconnaissance d'UNIFEM en tant que source de connaissances et d'informations sur des stratégies efficaces d'élimination de la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Meilleure compréhension des liens existant entre la négation des droits économiques des femmes et la violence à l'égard des femmes et diffusion plus large d'informations à ce sujet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des données quantitatives et qualitatives sur la violence à l'égard des femmes, y compris des indicateurs servant à l'évaluer</li> <li>• Adoption de dispositions législatives visant à éliminer la violence à l'égard des femmes ou réforme du droit existant</li> <li>• Nombre de femmes ayant signalé des actes de violence à leur rencontre et nombre de condamnations prononcées pour de tels actes</li> <li>• Nombre d'initiatives prises en coordination et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies</li> <li>• Affectation de ressources au Fonds d'affectation spéciale d'UNIFEM pour financer les initiatives visant à éliminer la violence à l'égard des femmes</li> <li>• Ressources mobilisées auprès d'autres donateurs pour des bénéficiaires de subventions du Fonds d'affectation spéciale ou par eux</li> <li>• Nombre d'expériences réussies ayant été documentées et reproduites</li> <li>• Couverture médiatique plus large et plus sérieuse du thème de la violence à l'égard des femmes et des actes de violence dont elles sont victimes</li> <li>• Changement d'attitude et de comportement de la société à l'égard des femmes</li> </ul>
<p>5. Promouvoir le respect, la protection et la réalisation complète de tous les droits fondamentaux des femmes – économiques, sociaux, culturels, civils et politiques (aux niveaux local, national, régional et mondial)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement de la capacité des groupes et réseaux de défense des droits fondamentaux des femmes de plaider pour le respect de ces droits, d'exiger des comptes et d'obtenir des résultats concrets</li> <li>• Création de mécanismes chargés de surveiller et d'encourager le respect des droits fondamentaux des femmes et de promouvoir la notion de responsabilité dans ce domaine (médiateurs, commissions nationales des droits de l'homme, rapporteurs régionaux ou nationaux sur la violence à l'égard des femmes, etc.)</li> <li>• Recensement des principaux thèmes relatifs aux droits fondamentaux des femmes touchant à l'autonomisation économique (droit d'hériter, droit à la sécurité alimentaire et au développement, etc.), en vue de la réalisation d'études approfondies et de campagnes de mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité et diffusion très large de données sur les violations des droits fondamentaux des femmes pouvant servir aux campagnes de mobilisation, quel qu'en soit le cadre (action politique, mouvements militants, justice, médias, ONG, mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme, rapports d'ONG à des organes des Nations Unies, rapports d'organes des Nations Unies, tels que ceux des rapporteurs spéciaux, etc.)</li> <li>• Prise en considération des droits fondamentaux des femmes dans les programmes des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires</li> <li>• Disponibilité et diffusion d'informations et de matériel promotionnel sur l'utilisation des mécanismes de protection des droits de l'homme aux niveaux national, régional et international (sous forme imprimée et électronique)</li> </ul>
<p>6. Faire en sorte que les femmes participent au processus d'établissement de la Cour pénale internationale (CPI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en considération de l'objectif de parité dans tous les documents et mécanismes fondamentaux régissant la création et le fonctionnement de la CPI</li> <li>• Apport d'un soutien aux femmes de pays en développement pour les aider à participer activement au processus de ratification du Statut de la CPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroissement du volume d'informations disponibles sur les aspects des mécanismes de la CPI touchant les droits des femmes</li> <li>• Participation des défenseurs des droits des femmes originaires de toutes les régions à l'établissement et au fonctionnement de la CPI</li> </ul>

### c) Administration et encadrement

La mise en place de moyens d'administration et d'un encadrement qui permettent aux femmes de participer davantage à l'adoption des décisions ayant une incidence sur leurs conditions de vie restera un objectif prioritaire pendant la prochaine phase de la Stratégie et du plan d'exécution. Il est impératif de mettre l'accent sur ce volet pour trouver des solutions aux problèmes nés de la mondialisation. En outre, le Fonds élargira la portée de l'action qu'il mène pour introduire la notion de parité dans les processus de consolidation de la paix et de reconstruction et pour encourager des femmes occupant des postes de responsabilité à y participer efficacement à tous les niveaux – au sein de la communauté aussi bien qu'à la table de négociations.

Domaines stratégiques d'appui	Résultats escomptés	Indicateurs
<p>1. Renforcer, aux niveaux individuel et collectif (associations) la capacité qu'ont les femmes d'accéder à des postes de direction dans les domaines politique et économique et les aider à devenir des dirigeantes honnêtes, responsables et soucieuses de réforme, capables de faire avancer la cause des pauvres et des femmes (niveau des micro, méso et macrostructures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des femmes aux droits qu'elles ont de participer à égalité avec les hommes à la vie politique et économique</li> <li>• Acquisition par les femmes d'une meilleure maîtrise des processus politiques et économiques, notamment de la capacité d'analyser les budgets nationaux et de comprendre les phénomènes économiques et les processus de prise de décisions aux niveaux local, national et mondial</li> <li>• Renforcement de la capacité des femmes de promouvoir des réformes politiques et législatives visant à instituer la parité entre les sexes et des réformes économiques, sociales et politiques aux niveaux local, national et mondial</li> <li>• Mise en évidence du rôle joué par les dirigeantes aux échelons local et national</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de femmes participant à des élections aux niveaux local et national</li> <li>• Nombre de femmes nommées à des postes de responsabilité dans des organismes nationaux ou internationaux et dans des entreprises du secteur privé</li> <li>• Incorporation aux politiques adoptées aux échelons local, national et mondial de recommandations formulées par des dirigeantes, des associations et réseaux de femmes et des mécanismes nationaux pour la promotion de la femme</li> </ul>
<p>2. Promouvoir la mise en place de conditions qui favorisent la parité hommes-femmes dans les instances politiques et économiques, aux échelons local, national et mondial, et faire en sorte que le rôle revenant aux femmes dans les processus décisionnels soit davantage reconnu et favorisé (niveau de micro, méso et macrostructures)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissement ou renforcement de mécanismes permettant de suivre l'évolution de la participation des femmes à la vie politique et le respect des engagements pris à l'échelon national pour promouvoir la parité hommes-femmes, dans le cadre de partenariats stratégiques conclus à l'échelon mondial ou national (Union interparlementaire, UIV, organismes des Nations Unies, société civile)</li> <li>• Ventilation par sexe des données de recensement et autres données recueillies par les offices statistiques nationaux</li> <li>• Meilleure compréhension de la contribution des femmes à la vie sociale, économique et politique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publicité donnée aux initiatives visant à accroître la participation des femmes au processus de prise des décisions économiques et politiques et mise en évidence de leur rôle dans ce processus</li> <li>• Accroissement du nombre de dispositions législatives et de mesures politiques visant à promouvoir la parité hommes-femmes</li> <li>• Disponibilité de données sur les facteurs empêchant les femmes de participer au processus de prise des décisions politiques et économiques</li> <li>• Modification de l'attitude des politiques, des médias et d'autres décideurs à l'égard du droit des femmes de participer à la vie politique à égalité avec les hommes</li> </ul>



3. Appuyer la prise en considération du problème de la parité par les mécanismes appelés à prendre des décisions au niveau national ou mondial, et pour cela :
- Soutenir la mise en oeuvre de stratégies et plans d'action nationaux visant à établir l'égalité entre les sexes et à autonomiser les femmes, en particulier dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes (niveau intermédiaire)
  - Promouvoir la création ou le renforcement de mécanismes ou procédures obligeant les organismes actifs à l'échelon mondial à rendre compte de l'incidence sur la vie des femmes des orientations définies par eux (niveau des macrostructures)
4. Faire reconnaître et encourager le rôle moteur que les femmes peuvent jouer dans le rétablissement et la consolidation de la paix et, pour cela :
- Mettre en lumière la contribution positive des femmes aux processus de rétablissement de la paix à l'échelon local et le droit qu'elles ont de participer aux processus politiques visant à rétablir la paix (niveau des micro, méso et macrostructures)
  - Développer la capacité des femmes d'influer sur les processus de paix officiels et faciliter l'établissement aux échelons régional et interrégional d'alliances de femmes oeuvrant pour la paix (niveau des microstructures)
  - Favoriser la promotion et la protection des droits fondamentaux des femmes dans les pays affectés par un conflit (niveau mondial)
  - Appuyer la prise en considération des questions de parité dans les plans directeurs qui sous-tendent les programmes de rétablissement de la paix et de reconstruction aux échelons régional et national (niveau mondial)
- Adoption, mise en oeuvre et suivi de plans d'action nationaux, dans le cadre de partenariats avec les gouvernements, les parlements, la société civile et les organismes des Nations Unies
- Développement de l'adoption et de l'application de politiques et législations nationales destinées à établir l'égalité entre les sexes
  - Participation plus importante des organismes nationaux de défense des droits des femmes et des autres organismes poursuivant un but similaire à l'action menée à l'échelon national, régional ou mondial pour définir des politiques économiques, financières et sociales à suivre au niveau national ou mondial
  - Renforcement de l'obligation qu'ont les agents mondiaux (y compris le secteur privé) de rendre compte de l'incidence qu'ont sur les femmes les politiques économiques et financières menées à l'échelon mondial
- Compréhension et reconnaissance accrues de la contribution des femmes aux processus de paix à l'échelon local
- Compréhension accrue des incidences sociales, économiques et psychologiques des guerres sur les femmes et les filles
  - Renforcement de l'aptitude des femmes à plaider en faveur d'une cause, à négocier et à contribuer au règlement de conflits
  - Présence de femmes en plus grand nombre parmi les responsables de haut niveau participant aux processus de paix officiels
  - Prise en considération des besoins prioritaires et spécifiques des femmes dans les opérations d'aide humanitaire et les plans de relèvement après un conflit
  - Création ou rétablissement d'organismes publics et de cadres juridiques visant à promouvoir la parité dans les pays qui sortent d'un conflit
  - Rétablissement physique et psychologique des femmes ayant survécu à une guerre et à des actes de violence connexes et réinsertion des intéressées dans la vie sociale et économique
- Nombre de femmes participant aux différentes phases des processus de paix : négociations d'accords, élaboration et mise en oeuvre de programmes de reconstruction, missions de paix, etc.
- Suite donnée aux actes de violence perpétrés contre des femmes pendant un conflit (CPI, autres organes)
  - Nature et qualité des services fournis aux femmes ayant subi des actes de violence dans le contexte d'un conflit armé
  - Engagements pris en faveur de la parité hommes-femmes au stade de la reconstruction (ratification de la Convention, adoption de dispositions spécifiques dans la constitution nationale, établissement d'un plan d'action national pour la parité)
  - Nombre de spécialistes de la parité associés à l'exécution de programmes dans les pays sortant d'un conflit et d'initiatives visant à promouvoir la parité, et niveau des intervenants

## Objetif 2

### Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'appuyer l'autonomisation des femmes et l'intégration des questions relatives aux femmes dans ses politiques et ses programmes

Pour mettre à profit les résultats obtenus au cours du Plan précédent et contribuer à l'exécution du processus de réforme, l'affectation de 10 conseillers en matière de sexospécificités devra se poursuivre au cours de la présente période. L'objectif d'UNIFEM est également d'accroître le nombre des conseillers affectés dans des pays dont le cycle s'harmonise avec le plan d'exécution. Les conseillers présideront, si possible, les groupes thématiques pertinents et appuieront les sous-groupes afin de veiller à la prise en compte des sexospécificités dans toutes les questions intersectorielles. Au siège, le poste du coordonnateur des conseillers en matière de sexospécificités relèvera de l'unité s'occupant de l'intégration des questions sexospécifiques.

Domaines stratégiques d'appui	Résultats accomplis	Indicateurs
1. Fourniture d'un appui au Groupe des Nations Unies pour le développement pour la prise en compte dans les politiques des questions sexospécifiques dans le cadre du processus de réforme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation accrue aux questions sexospécifiques et aux obstacles à leur intégration dans tous les domaines prioritaires définis par le Groupe des Nations Unies pour le développement</li> <li>• Intégration des objectifs dans les politiques, programmes et initiatives appuyés par le Groupe des Nations Unies pour le développement</li> <li>• Renforcement de la capacité de tous les partenaires/organismes des Nations Unies d'intégrer ces questions dans leurs domaines respectifs de compétence par l'intermédiaire de partenaires stratégiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'initiatives prises dans le contexte interne par les organes ou organismes des Nations Unies touchant la prise en compte de ces questions</li> <li>• Application des recommandations du sous-groupe sur l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement</li> <li>• Nombre de décisions et d'initiatives prises par l'administration touchant l'intégration de ces questions et objectifs</li> <li>• Nombre d'ateliers ou de sessions d'orientation traitant du renforcement des capacités pour la prise en compte de ces questions organisés à l'intention des équipes de pays et des coordonnateurs résidents</li> </ul>
2. Renforcement de l'appui fourni aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance du concours que peuvent apporter les directeurs des programmes régionaux et les conseillers d'UNIFEM en matière de sexospécificités pour l'intégration de ces questions au niveau interinstitutions</li> <li>• Augmentation du nombre de conseillers en matière de sexospécificités pour aider le système des coordonnateurs résidents à intégrer ces questions dans le contexte du processus de réforme</li> <li>• Bases de données ventilées par sexe pour l'établissement de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement intégrant ces questions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement tenant compte des sexospécificités</li> <li>• Nombre de groupes thématiques sur les sexospécificités consultés régulièrement pour l'intégration de ces questions dans les bilans communs de pays et dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement</li> <li>• Nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement utilisant des données ventilées par sexe</li> <li>• Demande en services de conseillers d'UNIFEM en matière de sexospécificités</li> </ul>

- Renforcement des capacités des groupes thématiques sur les sexes
  - Mise à profit des liens d'UNIFEM avec des organisations communautaires pour associer des organisations féminines à l'élaboration de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement tenant compte des sexes
  - Renforcement de la collaboration entre UNIFEM et les autres organisations ou services des Nations Unies pour l'intégration des sexes
  - Renforcement de la capacité des équipes consultatives techniques de pays en matière de sexes, de population et de développement au niveau des pays dans huit sous-régions
  - Établissement de liens entre les objectifs des programmes d'action adoptés par la Conférence internationale sur la population et le développement et par la Conférence de Beijing dans les programmes de population des Nations Unies au niveau des pays
  - Prise de conscience accrue des incidences du VIH/sida sur les femmes
  - Renforcement des capacités des ONG à apprendre aux femmes à se protéger contre le risque d'infection par le VIH/sida
  - Documentation par les médias des incidences pour les femmes des violations des droits fondamentaux des personnes atteintes du VIH/sida
  - Renforcement de la capacité des organismes des Nations Unies et national
  - Exécution des plans d'action nationaux touchant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes
  - Renforcement de la capacité d'appuyer les pays à intégrer les sexes à l'échelon local et national
  - Volonté accrue des hommes de combattre les attitudes qui perpétuent les inégalités entre les sexes
- 
- Nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement élaborés avec la participation d'ONG féminines et d'organisations locales
  - Nombre de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement exécutés par des ONG féminines
  - Montant des ressources allouées pour les programmes et activités tenant compte des sexes
  - Nombre des nouvelles initiatives prises en association avec les organismes ou services des Nations Unies
  - Programmes de population et de développement tenant compte des sexes
  - Taux national d'incidence du VIH/sida au début et à la fin de la présente période d'application de la stratégie et du plan d'exécution
  - Nombre d'articles ou de rapports consacrés à la situation des femmes atteintes du VIH/sida
  - Nombre de politiques visant à lutter contre les incidences du VIH/sida sur les femmes
- 
- Ventilation des statistiques nationales par sexe
  - Montant des ressources allouées pour l'intégration des sexes dans les structures et mécanismes
  - Nombre d'activités entreprises par des ONG masculines ou comportant une majorité d'hommes à l'appui de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

### Objectif 3 Améliorer l'efficacité d'UNIFEM en intégrant les principes de l'apprentissage et en instaurant des partenariats stratégiques

Dans le cadre de la stratégie pour les années à venir, UNIFEM axera ses efforts sur le renforcement de son rôle tendant à faire bénéficier le système des Nations Unies et ses partenaires de son savoir. Les systèmes permettant de faire rapport, à court, moyen et long terme sur les résultats des initiatives prises seront renforcés ainsi que les capacités du personnel à mettre au point, à suivre et à tirer enseignement des activités d'évaluation. Ces activités seront complétées par des systèmes visant à renforcer les systèmes intégrés de gestion.

<i>Domaines stratégiques d'appui</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Renforcer les liens et les synergies entre l'évaluation de l'impact et des résultats, les systèmes intégrés de gestion, les stratégies d'éducation publique et les programmes, pratiques et principes d'une organisation d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation systématique des données des évaluations par programmes et par thème en vue d'améliorer les procédures et les approches</li> <li>• Renforcement des capacités du personnel et des partenaires d'UNIFEM à mieux comprendre les diverses approches suivies pour les évaluations et les études d'impact et à innover</li> <li>• Recours à de nouvelles méthodes de documentation et de diffusion de l'expérience acquise et inclusion dans les principales initiatives prises par UNIFEM à l'appui des systèmes d'apprentissage interrégionaux portant sur divers thèmes</li> <li>• Amélioration des procédures d'établissement de rapports à l'intention des donateurs</li> <li>• Les matériaux d'information analytiques et revêtant un caractère directif d'UNIFEM touchant l'éducation publique contiennent des analyses approfondies et des recommandations fondées sur les enseignements tirés</li> <li>• Publication d'un deuxième rapport intitulé «Evolution de la condition de la femme dans le monde» qui a bénéficié des commentaires positifs et des critiques formulés par divers groupes du monde entier ayant utilisé le premier rapport (juin 2000)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indication dans les documents concernant les programmes du montant des ressources allouées pour les évaluations à objectifs multiples et les stratégies d'apprentissage</li> <li>• Examen approfondi des enseignements tirés des activités d'apprentissage dans le cadre du suivi et de la planification (planification stratégique, rapports semestriels, etc.)</li> <li>• Augmentation du nombre de duplication et d'adaptation d'approches par région et par thème</li> <li>• Augmentation du nombre de demandes de l'utilisation de matériaux analytiques revêtant un caractère directif et concernant l'éducation publique</li> <li>• Diminution du nombre de publications élaborées simultanément en vue d'améliorer la qualité</li> <li>• L'analyse du rapport intitulé «Evolution de la condition de la femme dans le monde» et les commentaires formulés prouvent l'intérêt suscité et son impact sur la conception de la promotion de l'égalité entre les sexes</li> </ul>
2. Recours accru aux nouvelles technologies de l'information et des communications à l'appui des échanges de connaissance et de savoir-faire entre les pays et les régions aux fins de l'autonomisation des femmes et de l'égalité entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès accru à l'information à l'appui de l'autonomisation économique et politique des femmes grâce à une utilisation novatrice de l'information (Forums de discussions électroniques, informations publiées sur les sites Internet d'UNIFEM, de Women Watch et d'autres partenaires)</li> <li>• Elaboration, suivi et évaluation de programmes pilotes et constitution de partenariats à l'appui de l'intégration des questions sexospécifiques dans le savoir universel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre des sites particulièrement sollicités et des consultations des sites d'UNIFEM et de Women Watch</li> <li>• Multiplication des liens établis avec des sites pertinents et des forums de discussions électroniques – particulièrement dans les pays en développement</li> <li>• Production accrue de matériaux d'information imprimés ou non indiquant les sites d'UNIFEM et de Women Watch et d'autres informations électroniques émanant d'UNIFEM et de ses partenaires</li> <li>• Documents illustrant les ressources qu'offrent les technologies de l'information et des communications pour la constitution de partenariats et l'exécution de projets pilotes</li> </ul>

## Objectif 4

### Faire en sorte que le personnel d'UNIFEM et les systèmes de gestion des programmes contribuent de manière efficace à la réalisation des objectifs et programmes de l'organisation

Dans un monde en évolution constante, une organisation doit disposer de règles et de procédures souples qui lui permettent d'adopter des démarches novatrices pour faire face aux besoins nouveaux. Elle doit pouvoir reconnaître les besoins nouveaux et puiser dans son expérience pour y faire face. Dans le même temps, elle doit associer des modalités de fonctionnement claires et efficaces à des systèmes de gestion et de contrôle fiables pour pouvoir rendre compte de l'utilisation de ses ressources. UNIFEM se propose de relever ces défis par le biais de l'objectif susmentionné.

Domaines stratégiques d'appui	Résultats accomplis	Indicateurs
1. UNIFEM doit rationaliser les procédures de recrutement et conserver le personnel dont il a besoin pour exécuter son mandat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dotation d'UNIFEM en personnel ayant les compétences requises pour l'exécution de ses programmes</li> <li>• Description et classification des postes correspondant précisément à la nature et au niveau d'exécution des tâches</li> <li>• Performance optimale du personnel, conformément aux paramètres fixés, qui doit tirer satisfaction de ses responsabilités</li> <li>• La dotation en personnel ayant les compétences requises pour les divers lieux d'affectation doit correspondre aux besoins des services organiques du Fonds et à la situation financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Postes pourvus en temps voulu, en fonction des besoins, les vacances de postes devant être limitées le plus possible</li> <li>• Actualisation de la description et de la classification des postes</li> <li>• Réforme du système d'évaluation du comportement du personnel</li> <li>• Augmentation du personnel détaché sur le terrain et des lieux d'affectation pour mieux assurer les besoins des programmes de pays</li> <li>• Renforcement des compétences du personnel du siège et réduction concomitante des fonctions d'appui aux programmes</li> </ul>
2. Perfectionnement des compétences du personnel d'UNIFEM en fonction des besoins en matière de programmation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement des compétences du personnel en ce qui concerne les activités de fond, les procédures et les modalités opérationnelles en vue de répondre aux besoins spécifiques de l'organisation (la formation portera notamment sur : les domaines thématiques; les méthodes de gestion fondées sur les résultats; l'évaluation des procédures et de leur impact; l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes; la gestion des programmes et la gestion financière; l'utilisation de logiciels, notamment du SIG, du système de gestion de l'information financière et, le cas échéant, du système d'information sur la gestion du programme)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des besoins en matière de perfectionnement du personnel</li> <li>• Élaboration et exécution d'un programme de perfectionnement des compétences</li> <li>• Application de la politique tendant à consacrer 5 % des heures de travail au perfectionnement des compétences</li> <li>• Distribution aux nouveaux fonctionnaires d'UNIFEM d'une documentation sur l'initiation du personnel</li> </ul>
3. Renforcement des accords conclus avec les partenaires extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du partenariat avec le PNUD par le biais de la révision des modalités opérationnelles de manière à multiplier les synergies et à accroître l'efficacité de la coopération</li> <li>• Précision des fonctions et rôle respectif du PNUD et d'UNIFEM au niveau des pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification et approbation de l'accord conclu avec le PNUD touchant les modalités opérationnelles</li> <li>• Exécution par UNIFEM d'un nombre croissant de projets du PNUD ou d'éléments de programme dans son domaine de compétence</li> </ul>

Domaines stratégiques d'appui	Résultats escomptés	Indicateurs
5. Amélioration des mécanismes d'organisation interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaissance et utilisation de la capacité organique d'UNIFEM touchant l'exécution de projets et dédommagement adéquat</li> <li>• Mise à profit intégrale par le PNUD des compétences d'UNIFEM pour l'exécution de ses programmes</li> <li>• Mise à profit des compétences d'UNIFEM tout en le déchargeant des tâches administratives</li> <li>• Maintien d'une solide collaboration avec le FNUAP et l'ONUSIDA</li> <li>• Constitution de nouveaux partenariats avec d'autres organismes du système des Nations Unies (tels que l'OIT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité pour UNIFEM de bénéficier des fonds AEPP pour l'appui fourni au PNUD pour l'élaboration de programmes</li> <li>• Conclusion d'un accord de coopération avec le Bureau pour les services d'appui aux projets (et éventuellement avec d'autres partenaires) devant permettre au Fonds d'assumer l'exécution de projets et de programmes tout en déléguant les tâches administratives à des organismes disposant d'un avantage comparatif dans ce domaine</li> </ul>
6. Utilisation par le personnel d'un système intégré de gestion financière et de gestion des programmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application efficace des programmes d'UNIFEM conformément aux paramètres clairement définis exposés dans les manuels et dans la documentation que le personnel peut consulter facilement</li> <li>• Application par le personnel des politiques et procédures concernant la programmation</li> <li>• Le personnel au siège et sur le terrain doit pouvoir disposer d'informations fiables et complètes sur les ressources du Fonds et sur les décaissements pour assurer la gestion financière et établir les états financiers requis</li> <li>• Utilisation efficace par le personnel du système d'information sur la gestion des programmes</li> <li>• Capacité du personnel d'UNIFEM à assurer la gestion de projets dans le cadre des responsabilités leur incombant conformément aux paramètres clairement définis dans le Manuel sur la programmation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achèvement et distribution au personnel du Manuel de programmation d'UNIFEM exposant les procédures pertinentes en la matière</li> <li>• Exécution efficace des programmes et réalisation des objectifs qualitatifs</li> <li>• Initiation du personnel au siège et sur le terrain au système de gestion de l'information financière</li> <li>• Utilisation du système intégré de gestion au siège et sur le terrain</li> <li>• Facilitation de la tâche du personnel grâce à l'utilisation du SIG</li> <li>• Délégation accrue de la responsabilité de la gestion de projets au personnel sur le terrain ou au personnel chargé de ces tâches</li> <li>• Réduction des besoins en matière d'appui aux programmes au siège</li> </ul>

## Objectif 5 Élargir et diversifier la base de ressources

Selon les indications disponibles, les ressources d'UNIFEM devraient continuer d'augmenter. On encouragera activement cette tendance en constituant ou en renforçant des partenariats avec les donateurs bilatéraux et divers partenaires du secteur privé et en favorisant l'adoption de stratégies novatrices d'appel de fonds.

Dans les diagrammes 1 à 4 du présent document, UNIFEM présente deux scénarios de croissance distincts pendant la période sur laquelle portent la stratégie et le plan d'exécution. Le deuxième scénario prévoit une croissance générale annuelle de 20 %, les revenus provenant des sources multilatérales et privées, qui progressent de 25 %, étant supérieurs aux contributions gouvernementales. Un scénario moins ambitieux prévoit un taux de croissance générale de 10 %, dont une progression de 15 % des revenus provenant des sources multilatérales et privées.

<i>Domaines stratégiques d'appui</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>
1. Poursuite de l'élargissement et de la diversification de la base de ressources d'UNIFEM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un taux de croissance annuelle de 20 % permettant d'atteindre un montant de 50,3 millions de dollars en 2003 ou tout au moins un taux de croissance moins ambitieux de 10 %, soit un montant de 35,6 millions de dollars en 2003</li> <li>Croissance des ressources d'UNIFEM par sources (sources multilatérales et secteur privé) à un taux plus élevé que les ressources gouvernementales, atteignant respectivement un taux de croissance annuel de 25 % ou tout au moins de 15 % au cours de la présente période et indiquant une différenciation accrue des sources de revenus d'UNIFEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données budgétaires d'UNIFEM</li> </ul>
2. Accords de financement novateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conclusion d'accords analogues à celui passé avec trois principaux donateurs au moins</li> <li>Adoption par les partenaires bilatéraux et multilatéraux de procédures plus efficaces et plus souples pour s'assurer le concours de partenaires du secteur privé</li> <li>Augmentation considérable des ressources mobilisées par les comités nationaux pour UNIFEM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accords conclus avec des donateurs ou d'autres partenaires</li> <li>Montant total des ressources provenant des comités nationaux pour UNIFEM</li> </ul>

32 Diagrammes 1 à 4

Données comparatives sur les ressources d'UNIFEM par source et par type pour la période 1997-1999 et projections des revenus pour la période 2000-2003

Diagramme 1  
Ressources d'UNIFEM par source pour la période 1997-1999

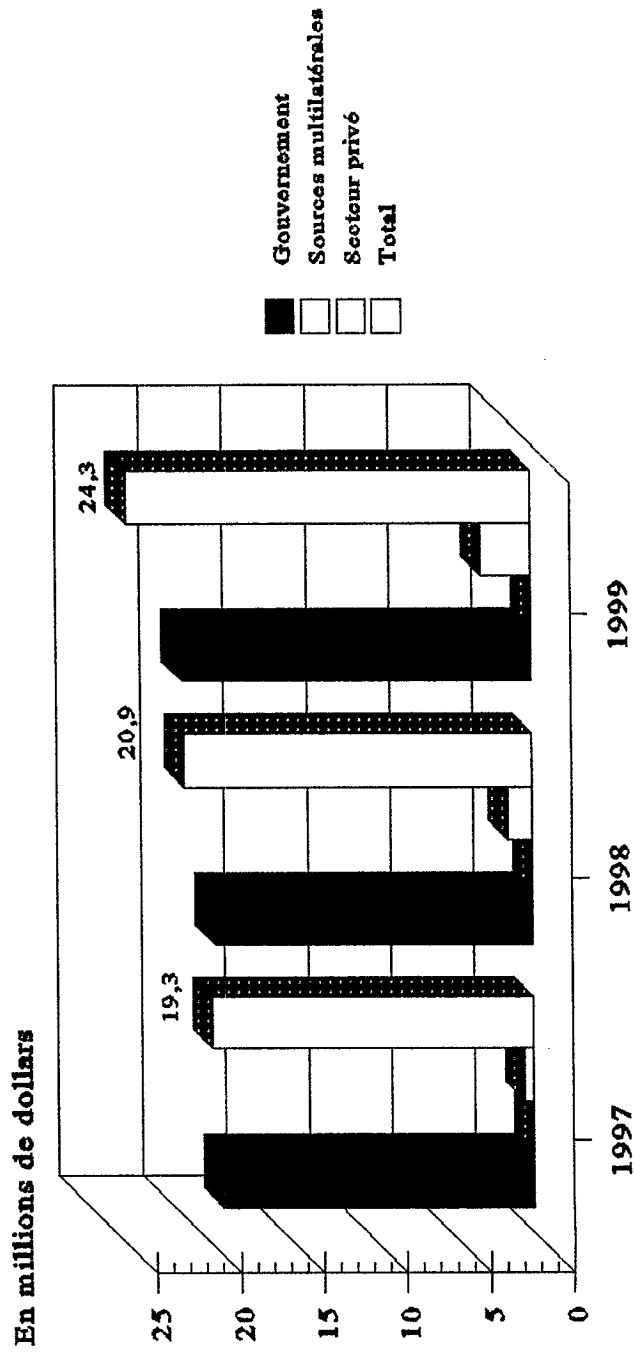




Diagramme 2  
Ressources d'UNIFEM par type pour la période 1997-1999

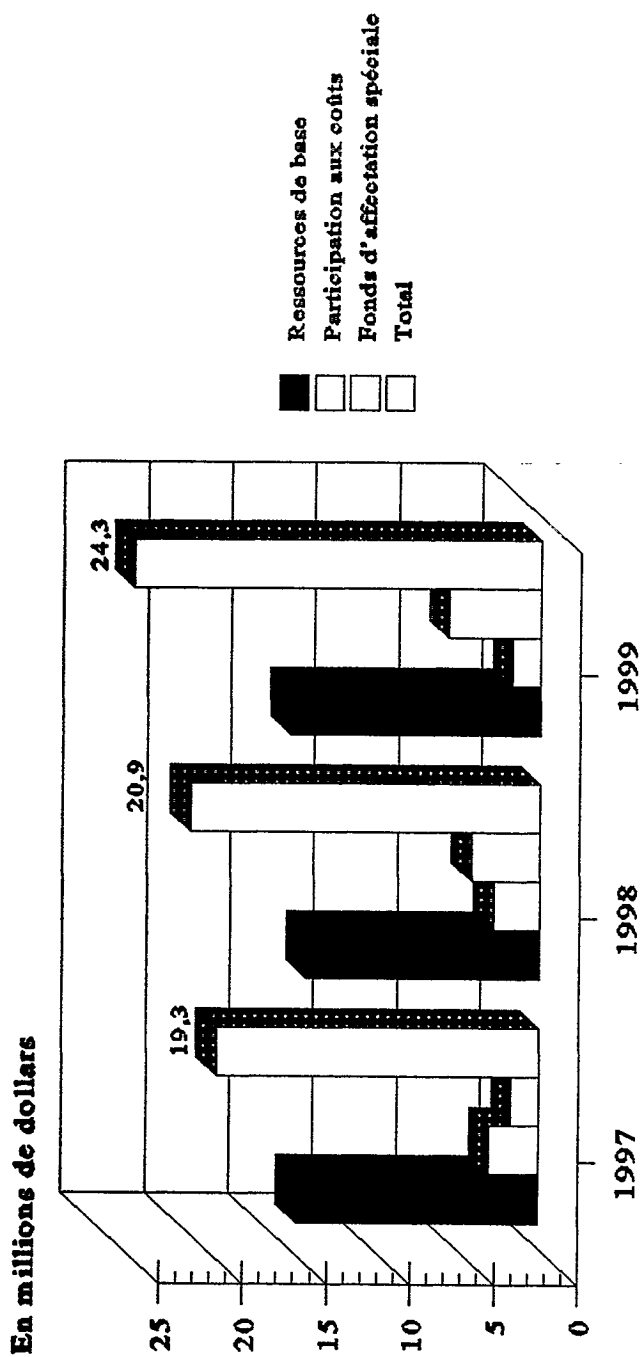


Diagramme 3  
Projections des revenus d'UNIFEM pour la période 2000-2003  
Scénario 1 : 10 % d'augmentation

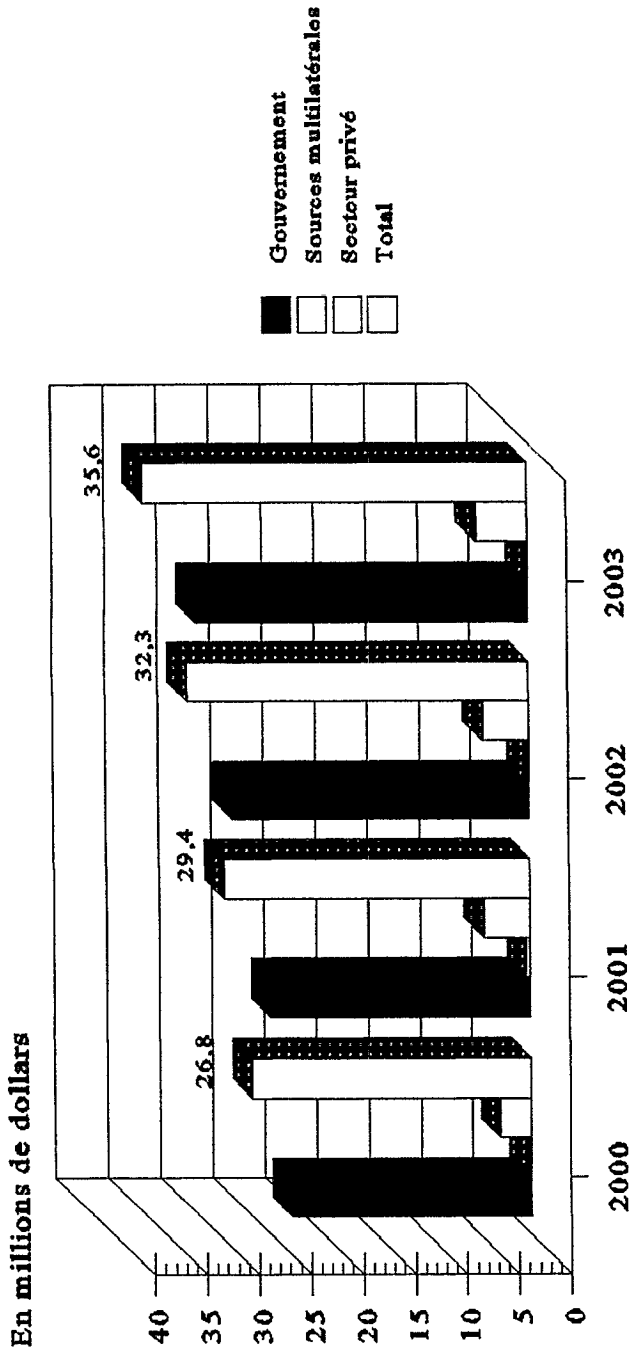
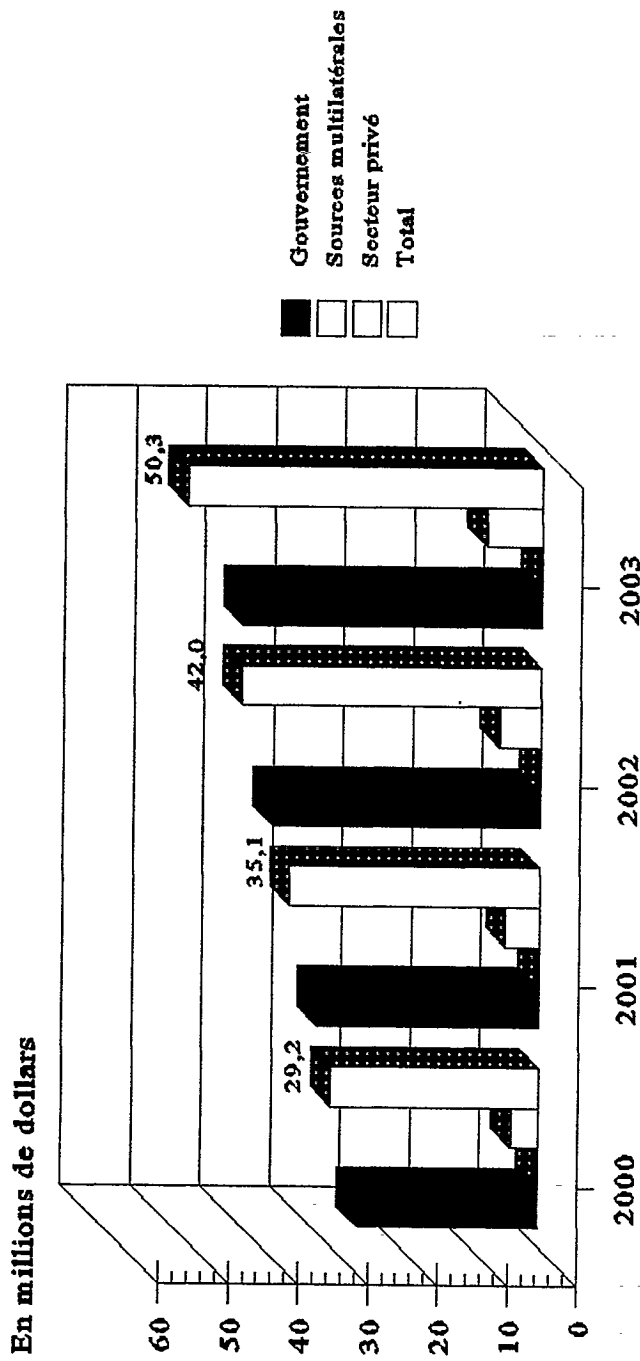


Diagramme 4  
 Projections des revenus d'UNIFEM par source pour la période 2000-2003  
 Scénario 2 : 20 % d'augmentation



Diagrammes 5 à 7

Projets approuvés ventilés par source de financement

Diagramme 5

Projets approuvés financés par différentes sources et ventilés par coût

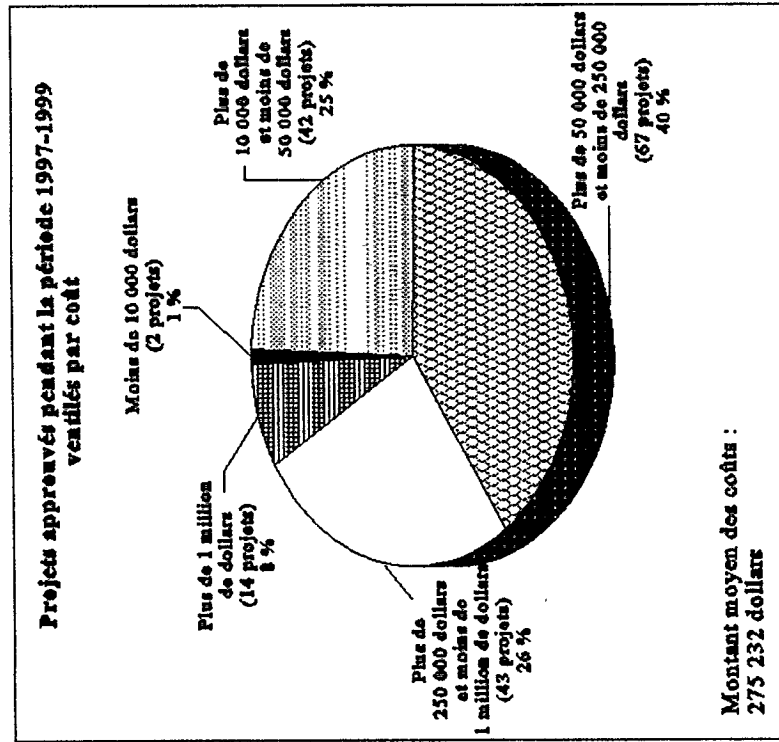
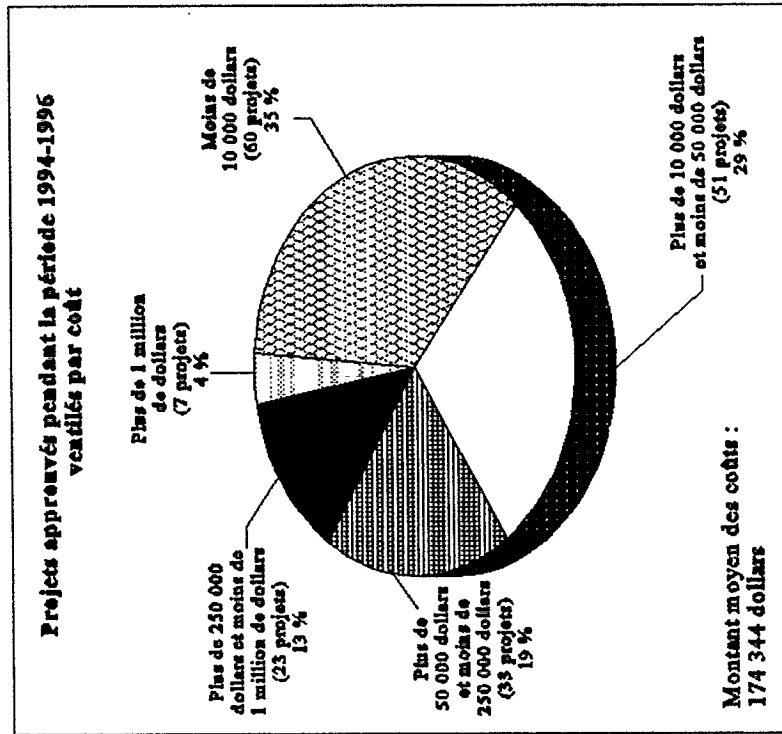


Diagramme 6  
Projets approuvés ventilés par source de financement, par thème et par région pour la période 1997-1999

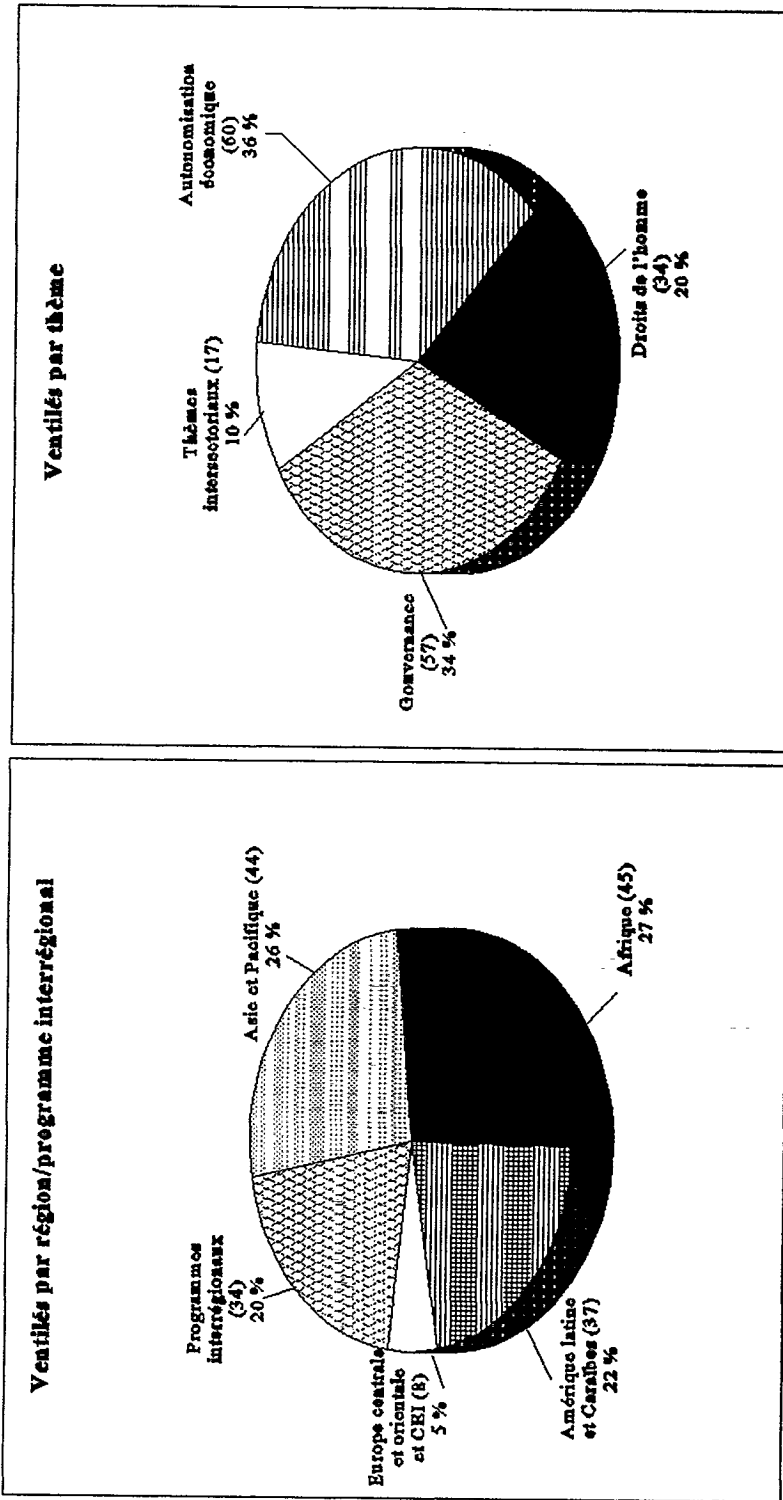


Diagramme 7  
Projets approuvés financés par différentes sources et ventilés par montant de ressources allouées pour la période 1997-1999

